



Fair Circularity
Initiative

Un revenu de subsistance pour le secteur informel des déchets



Méthodologie d'évaluation
du revenu de subsistance
des travailleurs des
déchets dans le cadre du
Traité mondial contre la
pollution plastique

S Y S T E M I Q

À propos de cette publication



Analyse et rapport réalisés par

S Y S T E M I Q

Initiative de circularité équitable

L'initiative de circularité équitable réunit des entreprises autour d'un double objectif : veiller au respect des droits de l'Homme des travailleurs du secteur informel des déchets et reconnaître leur rôle essentiel dans les chaînes de valeur circulaires.

En savoir plus: www.faircircularity.org

Systemiq

Systemiq contribue à la réalisation de l'Accord de Paris et des objectifs de développement durable en transformant les marchés et les modèles économiques dans cinq grands systèmes : la nature et l'alimentation, la circularité des matériaux, l'énergie, les zones urbaines et la finance durable.

En savoir plus: www.systemiq.earth

Avertissement

Ce rapport a été préparé par l'Initiative de circularité équitable et Systemiq, sous la direction stratégique d'un Comité consultatif indépendant qui a participé à toutes les décisions majeures du projet, a examiné tous les résultats et a donné son avis sur l'approche à suivre. Le Comité consultatif était composé de représentants de la société civile et de l'industrie, et les auteurs de ce rapport remercient sincèrement toutes les organisations et toutes les personnes qui ont partagé leur vision. Les résultats relatifs au revenu de subsistance calculé dans ce rapport s'appuient sur la méthodologie Anker ; ils n'ont toutefois pas été soumis à l'examen indépendant de l'institut de recherche Anker sur le salaire vital et le revenu de subsistance. Bien que Nestlé ait financé le rapport, l'ensemble du processus d'élaboration a été placé sous la supervision du Comité consultatif indépendant. Les informations et opinions exprimées dans cette publication n'engagent que leurs auteurs.

Les membres du Comité consultatif et les financeurs approuvent l'orientation générale du projet et les conclusions du rapport, mais ne soutiennent pas nécessairement toutes les déclarations qui y figurent ; les membres du Comité consultatif ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues ou exprimées dans cette publication. Rien dans le présent rapport ne doit être interprété comme impliquant de nouvelles obligations légales ou comme visant à explorer des approches individuelles, ou une implication individuelle, à des fins spécifiques ; et rien dans ce rapport ne doit être considéré ou interprété comme des déclarations faites individuellement par les membres du Comité consultatif ou les financeurs.

L'analyse présentée a été réalisée à la seule fin du présent rapport et ne doit pas être considérée comme une conclusion de faits ou une reconnaissance de responsabilité. En outre, les auteurs conçoivent que des changements de situation puissent survenir après la finalisation du rapport et en altérer l'exactitude à certains égards.

Citation

Pour toute reproduction ou référence au contenu de ce rapport, veuillez utiliser la citation suivante :

Initiative de Circularité Équitable, Systemiq (2024). Un revenu de subsistance pour le secteur informel des déchets : Méthodologie d'évaluation du revenu de subsistance des travailleurs des déchets dans le cadre du Traité mondial contre la pollution plastique

Droits et autorisations

Ce travail (à l'exception des droits photographiques) est mis à disposition sous la licence internationale Creative Commons Attribution 4.0 (CC BY 4.0) <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>. Si vous adaptez ce rapport, veuillez accompagner la citation d'attribution de la clause de non-responsabilité suivante : Ceci est une adaptation du rapport « Un revenu de subsistance pour le secteur informel des déchets », Initiative de circularité équitable, Systemiq (2024). Les points de vue et opinions exprimés dans cette adaptation n'ont pas été approuvés par l'Initiative de circularité équitable, ni par Systemiq.

Remerciements

Advisory Board:

Anna Douma	The Circulate Initiative
Costas Velis	Université de Leeds
Jodie Roussell	Nestlé / Initiative de Circularité Équitable
Kabir Arora	Alliance of Indian Waste Pickers
Mari Williams	Tearfund / Initiative de Circularité Équitable
Rich Gower	Tearfund / Initiative de Circularité Équitable
Sonia Dias	Les femmes dans l'économie informelle: mondialisation et organisation (WIEGO)
Umesh Madhavan	The Circulate Initiative

Systemiq Team

Alexandre Kremer	Chef de projet (auteur principal)
Felix Cornehl	Spécialiste des politiques
Julia Metzger	Associée
Mike Webster	Directeur de projet
Yoni Shiran	Partenaire principal

Local Partners:

Brésil

Ricardo Abussafy	Consultant indépendant
-------------------------	------------------------

Ghana

Dorcas Ansah	Consultant indépendant
Karim Saagbul	Consultant indépendant
Dr. Owusu Boampong	Consultant indépendant

Inde

Akbar Allahbaksh	Hasiru Dala
Sarika Nair	Hasiru Dala

Rédaction et conception par **Carolyn Boyle, Sam Gault**

Photographie

Certaines photos de ce rapport ont été prises par Vicky Roy. Un temps chiffonnier à la gare de New Delhi, Vicky Roy saisit aujourd'hui les activités quotidiennes des gens de la rue. **« Mon intention est de montrer le côté positif de la vie plutôt que ses aspects les plus sombres. Si j'ai pu m'en sortir et réussir, alors je pense que tout le monde peut le faire »**, dit-il.

Plus d'informations sur www.vickyroy.in

Résumé

Aujourd'hui, on estime que 19 à 24 millions de personnes vivent du ramassage et du recyclage des déchets. Dans le monde, environ 0,5 à 1 % des travailleurs se livrent à cette activité essentielle, mais néanmoins mésestimée, et 80 % des récupérateurs sont des acteurs de l'économie informelle. Ces travailleurs informels contribuent de manière significative aux systèmes de gestion des déchets et collectent 60 % des plastiques récupérés destinés au recyclage. Ils jouent un rôle indéniable dans le recyclage et dans la préservation de l'environnement et pourtant, le plus souvent, ces travailleurs informels sont sous-payés, marginalisés et vulnérables.

Pour donner plus de poids au Traité international contre la pollution plastique et réaliser les plans nationaux, les pays doivent mieux comprendre la notion de revenu de subsistance et tirer des recommandations concrètes des études de cas réussies. Cela est nécessaire non seulement pour faire avancer l'agenda des droits de l'Homme, mais aussi pour renforcer la résilience du système de gestion des déchets afin d'en améliorer l'efficacité globale. Ce rapport est consacré à la notion essentielle de « revenu de subsistance » défini comme englobant tous les éléments d'un niveau de vie décent. Il propose également une méthodologie pratique à destination des entreprises, qui favorise l'attribution d'un revenu de subsistance dans leurs chaînes d'approvisionnement, une approche jusqu'à présent inexplorée s'agissant des travailleurs des déchets.



Les travailleurs informels ramassent 60 % des déchets plastiques destinés au recyclage

Ce rapport présente une méthodologie complète conçue pour aider les parties prenantes à évaluer les niveaux de revenus au sein des communautés dans lesquelles les récupérateurs, organisés en coopératives ou en associations, opèrent de manière indépendante, ainsi que parmi les travailleurs du secteur formel des déchets. Cette méthodologie repose sur trois principaux piliers : l'établissement d'une base de référence, la détermination d'un besoin et le développement d'un référentiel de comparaison. Elle est particulièrement pertinente pour les travailleurs informels, tels que les récupérateurs de déchets, et pour ceux qui sont engagés dans la transition d'un cadre de travail informel vers un cadre formel, y compris les structures émergentes de gestion des déchets.

Nous avons examiné attentivement les revenus existants et les revenus de subsistance dans trois régions de trois pays : le Brésil, le Ghana et l'Inde. La méthodologie s'est avérée très utile aux partenaires locaux qui ont largement contribué à la réussite de l'étude de recherche grâce à leurs liens culturels et à leur compréhension du contexte. Le rapport conclut que, dans les trois contextes étudiés, les récupérateurs ne parviennent généralement pas à gagner leur vie. Les conséquences de cette insuffisance sur les droits de l'Homme sont considérables, notamment concernant la sécurité alimentaire et, dans une moindre mesure, l'accès à un logement décent. Il ressort en particulier que les revenus des récupérateurs varient sensiblement d'un contexte à l'autre. Cela indique la nécessité d'une approche multiple pour améliorer leurs revenus.

Dans les trois régions étudiées, les récupérateurs tirent plus de la moitié de leurs revenus du plastique. Par conséquent, les mesures de réduction des déchets plastiques peuvent avoir une grande incidence sur les revenus futurs des récupérateurs.

Afin de garantir l'efficacité des dispositions relatives à une transition juste, le Traité mondial sur la pollution plastique doit être très clair. Les dispositions du Traité relatives à la responsabilité élargie du producteur (REP) et à la gestion des déchets sont tout aussi importantes. La législation gouvernementale jouera, elle aussi, un rôle essentiel dans l'amélioration des conditions de vie des récupérateurs de déchets. Plutôt que d'offrir des programmes d'aide comme des actes de charité, les gouvernements doivent promulguer des lois qui confèrent des droits légaux aux récupérateurs et réduisent leur insécurité économique. Une transition juste est impossible sans

fondement juridique. Pour atteindre cet objectif, les gouvernements doivent mettre en place des politiques clés : qui reconnaissent le ramassage des déchets comme une activité légitime pour certaines catégories de travailleurs et prévoient la délivrance de cartes d'identité, licences professionnelles et autres documents pertinents localement, ainsi que la création d'unités gouvernementales dédiées à la sauvegarde des droits et du bien-être des récupérateurs ; qui encouragent la création de coopératives et d'associations ; et qui garantissent aux récupérateurs un accès aux soins de santé, au logement et à l'éducation, tout en éliminant proactivement toute exclusion des services publics essentiels. En outre, la prise en compte des récupérateurs en tant que parties prenantes concernées, ainsi que de leurs intérêts et préoccupations, est essentielle dans les processus décisionnels qui affectent leurs moyens de subsistance, y compris dans la conception et la mise en œuvre des systèmes de REP.



Les entreprises doivent reconnaître le secteur informel des déchets comme faisant partie de leur propre chaîne de valeur

Dans le même temps, les gouvernements et les entreprises peuvent s'attaquer à la question du revenu de subsistance en utilisant cette méthodologie pour apprécier les revenus existants et déterminer un revenu de subsistance.

Le renforcement du cadre légal de la REP et l'implication des récupérateurs dans les systèmes opérationnels peuvent constituer d'autres pistes de financement pour ces travailleurs. Les effets potentiels ont été mis en évidence dans l'enquête réalisée au Brésil où ces mécanismes ont effectivement permis aux récupérateurs de sortir de la pauvreté. D'autres mesures sont envisageables à travers le statut de travailleur déclaré, notamment la fourniture d'équipements de protection individuelle tels que chaussures, gants, gilets et outils de tri. Le développement d'entités de financement participatif pour la fourniture de crédits à taux réduit et la garantie d'accès au microfinancement pour les travailleurs vulnérables sont tout aussi importants pour lutter contre les taux d'intérêts élevés imposés aux ménages, principalement par les prêteurs locaux qui, souvent, achètent des matériaux aux récupérateurs.

Les principes de circularité équitable appliquent au secteur informel des déchets, les attentes décrites dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Les récupérateurs subissent les conséquences complexes des violations des droits de l'Homme, notamment de mauvaises conditions de travail, la privation de la liberté d'association, l'exclusion des services sociaux et financiers, le travail des enfants, la marginalisation et la discrimination. Les entreprises à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la chaîne de valeur du plastique doivent reconnaître le secteur informel des déchets comme un maillon essentiel de cette chaîne. Cela vaut pour les entreprises qui produisent ou utilisent des déchets plastiques qui sont ensuite récupérés par les ramasseurs de déchets, ainsi que pour celles qui utilisent du contenu recyclé récupéré par ces ramasseurs. Les violations des droits de l'Homme, y compris celles liées aux revenus, subies par les récupérateurs relèvent de la responsabilité des entreprises, dans l'ensemble de la chaîne de valeur, de respecter les droits humains en vertu des Principes directeurs des Nations Unies.

L'Initiative de circularité équitable vise à créer un écosystème pour l'application de ses principes aux chaînes de valeur des déchets et du recyclage et la mise en place de cadres politiques fortement axés sur le respect des droits de l'Homme des travailleurs du secteur informel des déchets.

La collaboration avec The Circulate Initiative (TCI) est déjà effective et des orientations pour la mise en œuvre des principes et l'action politique sont en cours d'élaboration. Les projets de recherche, tels que ce rapport sur le revenu de subsistance, s'attachent à faire reconnaître le secteur informel des déchets et prendre des mesures pour remédier aux incidences négatives sur les droits de l'Homme que subissent les travailleurs de ce secteur. Parallèlement, la transformation de la chaîne de valeur sera soutenue par des projets de renforcement des capacités et de mise en œuvre qui identifieront les meilleurs moyens de surmonter les obstacles au respect des droits.

En conclusion, ce rapport souligne l'importance de reconnaître les travailleurs des déchets et de leur assurer un revenu de subsistance. Au cours de l'année à venir, l'initiative de circularité équitable développera une boîte à outils et travaillera avec des organisations pour diffuser la méthodologie. Les autres entreprises sont invitées à rejoindre cet effort indispensable. Ensemble, nous pouvons construire un avenir plus équitable et durable pour les travailleurs des déchets et pour notre planète.

Sommaire

Remerciements	3
Résumé	4
Sommaire	6
Pourquoi un rapport sur un revenu de subsistance pour les récupérateurs ?	7
Le revenu de subsistance, un concept éprouvé pour soutenir une transition juste	9
Proposition d'une méthodologie pour les travailleurs informels des déchets	11
1. Établissement d'une base de référence	13
2. Détermination d'un besoin	14
3. Développement d'un référentiel	15
Études de cas	16
Points essentiels	16
Brésil	17
Ghana	21
Inde	25
Accélérer la mise en œuvre d'une transition juste	29
1. Le rôle essentiel des gouvernements dans la transition juste	29
1.1 Un traité mondial fort sur les plastiques permet une transition juste plus rapide	29
1.2 L'action des collectivités locales est essentielle pour avancer le calendrier	30
2. Engagement des entreprises par l'application des principes de circularité équitable	31
Conclusion	32
Annexes	33
Annexe 1: Extrait pertinent de l'avant-projet de texte du traité sur les plastiques	33
Annexe 2: Aperçu des différentes méthodes de calcul du revenu de subsistance	34
Annexe 3: Questionnaire utilisé pour les récupérateurs	35
Références	36

Pourquoi un rapport sur un revenu de subsistance pour les récupérateurs ?

On estime entre 19 et 24 millions le nombre de personnes qui vivent du ramassage et du recyclage des déchets. Environ 0,5 à 1 % des travailleurs dans le monde exercent cette activité et 80 % des récupérateurs sont des travailleurs de l'économie informelle. ^{1,2,3} Ce secteur informel collecte et traite à lui seul 15 à 20 % des déchets urbains à l'échelle mondiale et ils récupèrent près de 60 % des plastiques destinés à être recyclés.^{4,5} Dans certains pays, comme en Indonésie, l'industrie du recyclage repose presque exclusivement sur le travail des ramasseurs informels de déchets.⁶

Malgré leur rôle indispensable, ces travailleurs sont souvent mésestimés et sous-payés.

Alors que le processus du traité mondial sur les plastiques s'accélère, l'autonomisation des travailleurs du secteur des déchets est apparue comme étant plus qu'une simple réponse à la crise mondiale du plastique ; elle est devenue un élément indispensable à la poursuite collective de la justice sociale. Toutefois, bon nombre de travailleurs dans ce secteur crucial ne sont pas enregistrés, ni organisés et ne sont pas reconnus par les communautés locales et les gouvernements. Leur situation est marquée par l'absence de droits du travail, des conditions de travail dangereuses, de maigres revenus, un accès limité à la protection sociale et des répercussions beaucoup plus marquées pour les femmes et les enfants, soulignant le besoin urgent de réforme et de reconnaissance.

Les travailleurs du secteur informel des déchets, qui sont souvent marginalisés et vulnérables, jouent un rôle indéniable dans les efforts de recyclage locaux.

Leur travail inlassable et leurs connaissances de la collecte, du tri et du recyclage des déchets apportent non seulement une valeur ajoutée à l'industrie, mais aussi de multiples avantages, notamment des économies pour les collectivités locales, la création d'emplois, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diminution de la dépendance à l'égard des matières premières fossiles, la réduction des déchets mis en décharge et la réduction des fuites dans l'environnement.

Le 2 mars 2022 a marqué une étape historique pour le mouvement des récupérateurs puisque la résolution adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) a reconnu pour la première fois l'importance des travailleurs informels des déchets.⁷ Ces dernières années, les associations et les collectivités

locales ont considérablement évolué dans la reconnaissance du rôle essentiel de ces travailleurs et dans la promotion d'environnements de travail plus inclusifs. La résolution de l'UNEA représente l'aboutissement d'années d'activisme inlassable et salue « l'importante contribution que les travailleurs des secteurs informel et coopératif apportent à la collecte, au tri et au recyclage des plastiques dans de nombreux pays ». Cette étape importante préfigure l'introduction de recommandations politiques mondiales et nationales concrètes visant à renforcer le secteur informel des déchets.



Le secteur informel collecte et traite à lui seul 15 à 20 % des déchets urbains à l'échelle mondiale et ils récupèrent près de 60 % des plastiques destinés à être recyclés.

L'avant-projet de texte du Traité mondial sur les plastiques, publié en septembre 2023 avant la troisième session du Comité intergouvernemental de négociation, jette les bases d'une transition juste pour les travailleurs des déchets en donnant aux pays des orientations claires sur la manière de soutenir et de promouvoir une transition juste.⁸

L'introduction par le Traité mondial sur les plastiques d'un nouveau cadre législatif international promet d'exercer une grande influence sur les chaînes de valeur des déchets, avec des implications pour le secteur informel. Il est par conséquent essentiel de bien rédiger l'article sur la transition juste. Le projet de texte actuel souligne l'importance d'initiatives clés, telles que la désignation d'un organisme de coordination pour la mobilisation des parties prenantes ; la mise en place de politiques visant à améliorer les conditions de travail et les moyens de subsistance ; la promotion d'un environnement propre, sain et durable pour les travailleurs des déchets ; et l'intégration des travailleurs informels au sein de coopératives ou d'associations et dans des chaînes de valeur sûres. En outre, il suggère d'utiliser la responsabilité élargie du producteur (REP) comme un outil politique pertinent pour financer et mettre en œuvre des activités de transition juste.

Pour transposer ces objectifs en plans d'action nationaux, les pays auront besoin d'une meilleure compréhension du sujet et de recommandations concrètes tirées d'études de cas réussies.⁹

L'Inde et le Brésil ont réalisé d'énormes progrès en la matière et offrent une expérience dont on peut s'inspirer. La première étape consiste à reconnaître le statut de travailleur du secteur informel des déchets et l'importance des coopératives et des associations dans l'amélioration des moyens de subsistance des travailleurs. Ces organisations peuvent former des réseaux qui peuvent ensuite devenir des interlocuteurs essentiels pour les collectivités locales. Les efforts d'autonomisation doivent porter sur l'amélioration de l'accès aux structures qui facilitent l'entrepreneuriat et garantir des protections sociales et économiques afin de permettre des revenus et des moyens de subsistance décentes. À terme, l'accès à la technologie et aux marchés transparents favorisera une concurrence loyale et facilitera l'intégration des travailleurs des déchets dans les chaînes de valeur formelles.

Ce rapport a pour thème le concept-clé du revenu de subsistance, un niveau de vie qui englobe tous les éléments essentiels à une vie décente.

Pour promouvoir une transition juste vers une économie circulaire, plus précisément une économie dans laquelle la collecte et la valorisation des matières premières secondaires constitue un moyen de subsistance durable, la question des droits de l'Homme doit forcément être prise en compte. Dans ce contexte, le rapport présente une méthodologie pour estimer le revenu de subsistance des travailleurs du secteur informel des déchets et de leurs familles dans le cadre du Traité mondial sur les plastiques. Pour ces travailleurs informels, bénéficier d'un revenu de subsistance constituerait un tremplin pour sortir de la pauvreté.

Le rapport poursuit trois principaux objectifs :

- **Proposer un revenu de subsistance pour les travailleurs du secteur informel des déchets et établir une méthodologie complète** pour le déterminer.
- **Offrir des données sur le secteur informel et le secteur formel émergent de la gestion des déchets**, en veillant à ce que les salaires puissent assurer des revenus de subsistance, mais aussi des pratiques de gestion des déchets économiquement et socialement viables.
- Fournir aux entreprises une méthodologie pratique permettant la promotion d'un revenu de subsistance dans l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement.

La reconnaissance du rôle indispensable des récupérateurs dans la gestion des déchets et la préservation de l'environnement est capitale pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Fournir un revenu de subsistance aux travailleurs ne répond pas seulement à leurs besoins socio-économiques immédiats ; cela sert également les objectifs communs de réduction de la pauvreté, de justice sociale et de durabilité environnementale défendus par l'Initiative de circularité équitable. Prendre des mesures significatives pour la sauvegarde des droits de l'Homme de ces travailleurs contribuera à créer une société plus juste et plus résiliente tout en préservant la planète pour les générations futures. Ce rapport vise à mettre en lumière la nécessité impérieuse d'une transition juste et à faire comprendre que le Traité international sur les plastiques doit relever ce formidable défi.

En prenant des mesures significatives pour la sauvegarde des droits de l'Homme de ces travailleurs, nous créons une société plus juste et plus résiliente tout en préservant la planète pour les générations futures.

Le revenu de subsistance : un concept éprouvé pour soutenir une transition juste

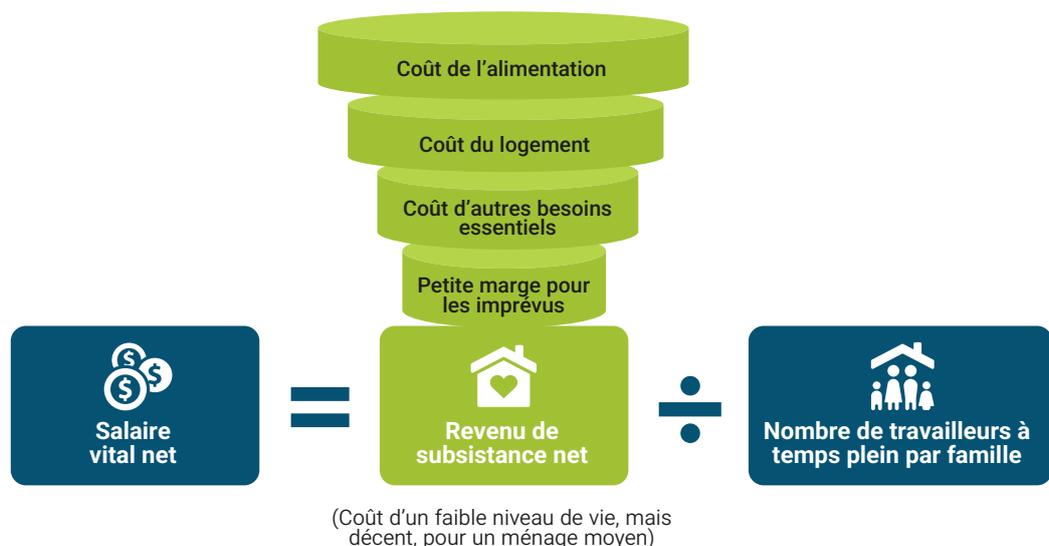
Le revenu de subsistance, défini comme un niveau de vie englobant tous les éléments essentiels à une vie décente, représente une étape cruciale dans la bataille pour une justice économique qui se joue actuellement. Ce concept reconnaît à chaque individu le droit de gagner un revenu qui lui permette de satisfaire ses besoins fondamentaux, de vivre dignement et d'échapper au cycle de la pauvreté.¹⁰ Il va au-delà de la simple survie et comprend des nécessités telles qu'une alimentation adéquate, une eau propre, un logement décent et l'accès aux soins de santé et à l'éducation.

Le revenu de subsistance est spécifique à un lieu et doit être ajusté en fonction des variations de coûts régionales de manière à ce qu'il puisse garantir de vivre dignement dans une zone géographique particulière. Enfin, le revenu de subsistance sert à assurer une sécurité économique, à réduire la pauvreté et à donner à toute une famille les moyens de prospérer plutôt que de survivre uniquement. Le salaire vital, couramment appliqué dans les secteurs formels, trouve ses racines dans le concept de revenu de subsistance, mais s'en écarte en ce qu'il tient compte du nombre de travailleurs à temps plein au sein d'un ménage. Il précise donc le niveau de revenu qu'un travailleur moyen doit atteindre afin de constituer, avec les revenus des autres membres de la famille, un revenu de subsistance pour l'ensemble du ménage.⁸

Plusieurs méthodologies ont été développées pour estimer le revenu de subsistance, mais la plus répandue est la méthodologie Anker.¹¹ La méthodologie Anker, développée par Martha et Richard Anker dans les années 1990, est une approche largement reconnue pour l'estimation des seuils de revenu de subsistance. Elle prend en compte des éléments essentiels tels que l'alimentation, le logement, les soins de santé et l'éducation, avec des ajustements selon la région. Cette approche fournit un cadre pragmatique qui permet aux gouvernements, aux organisations et aux chercheurs de calculer un référentiel de revenus de subsistance adaptés à des contextes spécifiques. D'autres méthodologies ont été développées par Fair Wage Network¹², WageIndicator¹³ et NewForesight¹⁴ (voir tableau comparatif en annexe).

Un revenu de subsistance sert à assurer une sécurité économique, à réduire la pauvreté et à donner à toute une famille les moyens de prospérer plutôt que de survivre uniquement.

FIGURE 1 Définitions du revenu de subsistance et du salaire vital selon la méthodologie Anker¹⁵



Le concept et les méthodologies du revenu de subsistance, y compris celle de Anker, ont été appliqués dans divers secteurs et contextes:



MOUVEMENTS SYNDICAUX

Les syndicats se sont appuyés sur ce concept pour négocier des salaires et des conditions de travail équitables en plaçant la justice économique au sein des industries.



AGRICULTURE ET COMMERCE ÉQUITABLE

Le mouvement du Commerce équitable a intégré les principes de revenu de subsistance afin de garantir aux petits agriculteurs et producteurs des prix d'achat qui couvrent leurs besoins fondamentaux.



CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT MONDIALES

Des entreprises ont utilisé le calcul du revenu de subsistance pour évaluer les salaires des travailleurs dans leurs chaînes d'approvisionnement afin d'éliminer les salaires de misère.



POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Les gouvernements ont utilisé les référentiels de revenus de subsistance pour fixer des normes de salaire minimum, établir des filets de sécurité sociale et lancer des programmes de lutte contre la pauvreté.

Il semblerait que ces méthodologies n'aient pas encore été appliquées spécifiquement aux travailleurs des déchets. Elles sont toutefois tout à fait pertinentes pour ce secteur, notamment pour les raisons suivantes :



DIGNITÉ ET BIEN-ÊTRE

La plupart des travailleurs des déchets sont des travailleurs informels qui vivent dans la pauvreté et n'ont pas les moyens d'acheter les biens et services essentiels tels que la nourriture, le logement, les soins de santé et l'éducation. Cette situation a des répercussions sur leur bien-être général et celui de leur famille. Un revenu de subsistance peut briser le cycle de la pauvreté.



INCLUSION SOCIALE

Un revenu de subsistance permet aux travailleurs des déchets de participer plus pleinement à la société, en améliorant leur statut social et en réduisant la stigmatisation et la discrimination associées à leur activité.



DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Un revenu adéquat réduit la pression sur les travailleurs du secteur informel des déchets et contribue à de meilleures pratiques de gestion des déchets. Il en résulte un recyclage plus efficace, des niveaux de pollution plus faibles et un environnement plus sain.



RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE

Un revenu de subsistance constitue un filet de sécurité pour les travailleurs du secteur informel des déchets, qui leur permet de résister aux chocs économiques et d'investir dans leurs compétences et équipement ; les économies locales s'en trouvent renforcées.



ÉGALITÉ DES SEXES

Les femmes représentent une part importante des travailleurs informels des déchets (33 à 44 % selon les pays).¹⁶ Un revenu de subsistance permet aux femmes de s'émanciper économiquement, de promouvoir l'égalité des sexes et de réduire les disparités entre les hommes et les femmes.



RECONNAISSANCE ET RÉGLEMENTATION

L'établissement d'un revenu de subsistance est une reconnaissance du rôle des travailleurs des déchets dans l'économie et, plus largement, dans la société ; c'est également un pas vers la réglementation du secteur informel des déchets pour garantir des revenus équitables, des conditions de travail plus sûres et un accès aux prestations sociales.

Les méthodologies d'évaluation du revenu de subsistance sont des instruments essentiels dans la lutte contre la pauvreté et l'inégalité des revenus. S'appuyant sur les bases de la méthodologie Anker, ce rapport propose un cadre pratique qui peut déboucher sur une définition de la justice économique dans le secteur informel des déchets et y contribuer. La méthodologie présentée ci-dessous est une première étape, dont l'initiative de circularité équitable espère qu'elle sera largement adoptée, en particulier dans le cadre du Traité mondial sur les plastiques.

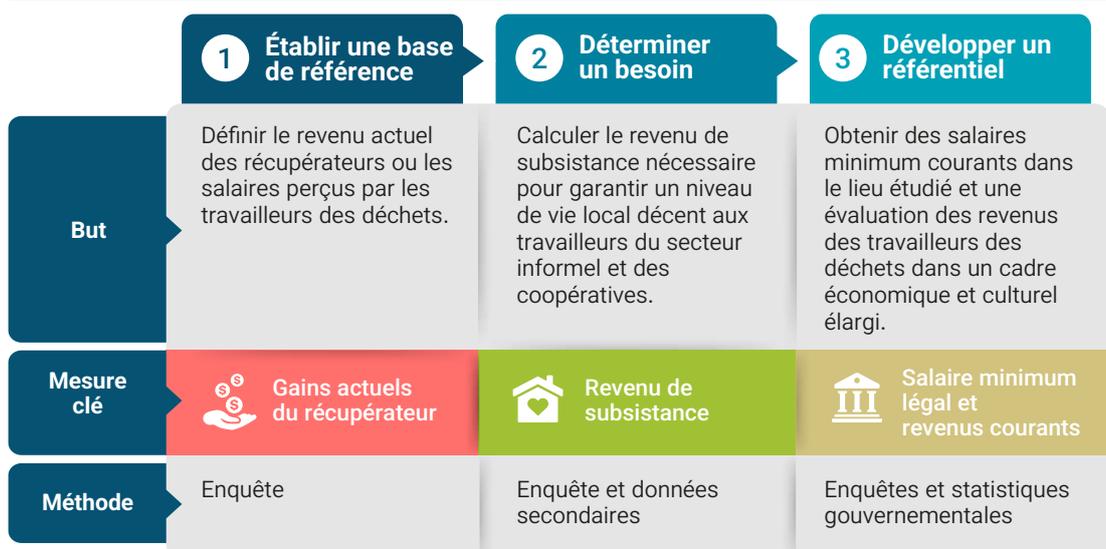
Une proposition de méthodologie pour les travailleurs du secteur des déchets.

Cette partie présente une méthodologie conçue pour aider les parties prenantes à évaluer les niveaux de revenus au sein des communautés dans lesquelles les récupérateurs sont organisés (p.ex., via des coopératives ou des associations) et opèrent de manière indépendante, ainsi que parmi les travailleurs du secteur formel des déchets. Le principal objectif de cette méthodologie est de veiller à ce que ces individus puissent parvenir à un niveau de vie de décent et le conserver. Tiré de la méthodologie Anker, ce cadre a été pensé pour s'adapter au contexte unique des travailleurs des déchets.

Cette méthodologie repose sur trois principaux piliers :

- **L'établissement d'une base de référence:** Cette étape implique un examen approfondi des revenus actuels des récupérateurs ou les salaires perçus par les travailleurs des déchets. C'est le point de départ indispensable pour comprendre la situation économique existante.
- **La détermination du besoin:** L'étape suivante, tout aussi importante, consiste à calculer le revenu de subsistance net nécessaire pour garantir localement un niveau de vie décent aux récupérateurs et aux autres travailleurs des déchets. Ce calcul doit prendre en compte des facteurs tels que le logement, les besoins nutritionnels, les soins de santé, l'éducation, entre autres, et tenir compte des spécificités locales.
- **Le développement d'un référentiel:** Pour mieux contextualiser les résultats, il est essentiel d'identifier les salaires minimums et en usage du lieu étudié. Ce point de référence permet une comparaison pertinente et une évaluation sérieuse des revenus des travailleurs des déchets dans un cadre économique et culturel élargi.

FIGURE 2 **Les trois piliers de la méthodologie développée dans ce rapport**



Les résultats générés par cette méthodologie sont inhérents au lieu donné. Ils sont étroitement liés aux réglementations régionales, aux pratiques culturelles, aux structures des prix locales et aux dynamiques propres aux communautés concernées. En reconnaissant et en tenant compte de ces nuances, il sera possible d'émettre des recommandations à la fois exhaustives et adaptées aux besoins et aux conditions spécifiques des communautés de récupérateurs et des autres travailleurs des déchets.

Cette méthodologie est particulièrement pertinente pour les travailleurs informels (tels que les récupérateurs de déchets) et ceux qui travaillent dans des structures semi-formelles ou formelles émergentes. La chaîne de valeur de la gestion des déchets reposant principalement sur des travailleurs ou des structures informels (en particulier dans de nombreux pays du Sud), il est impératif de développer des outils permettant aux participants de la chaîne de valeur mondiale des plastiques de dégager un revenu de subsistance. La méthodologie Anker définit le « revenu » comme les revenus d'un ménage entier. Les parties prenantes des secteurs informels parlent souvent des revenus d'un seul récupérateur comme d'un « revenu », alors que ce rapport utilise le terme « gains ». Ceci afin de les distinguer des revenus d'un ménage, que ce rapport appelle « revenu » (voir Figure 3).

FIGURE 3 Terminologie utilisée dans ce rapport

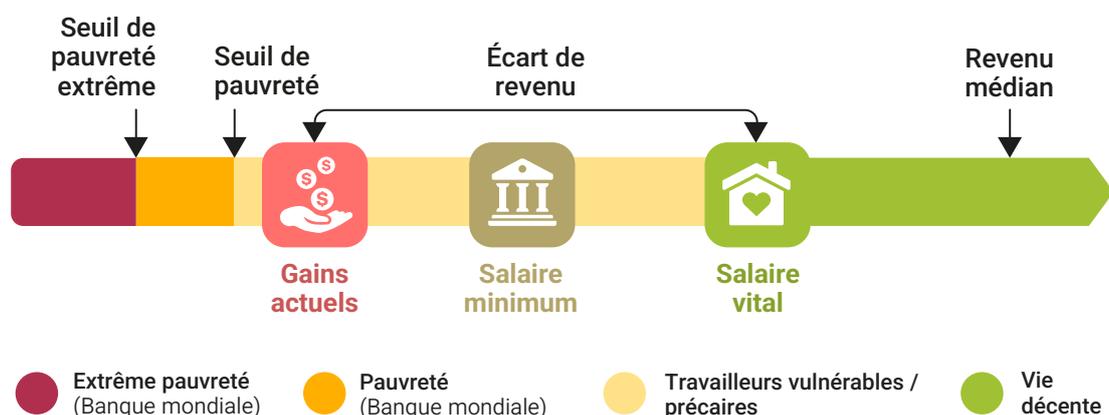


Note:

$$\text{Salaire vital net} = \text{Revenu de subsistance net} \div \text{Nombre de travailleurs à temps plein par famille}$$

Cette méthodologie vise à aider les parties prenantes à créer une « échelle de revenus » et à identifier l'écart entre les revenus actuels et ce qui localement constitue un niveau de vie décent. Grâce à cet outil, nous pouvons offrir des données quantitatives susceptibles d'aider toutes les parties prenantes à donner aux individus et aux familles les moyens d'augmenter leurs revenus, de réduire la pauvreté et d'atteindre la stabilité financière, contribuant ainsi à une société plus juste et plus prospère.

FIGURE 4 Échelle des revenus – Exemple



1

Établissement d'une base de référence

Le principal objectif de cette première étape est d'acquérir suffisamment de données pour évaluer les gains actuels des récupérateurs ou les salaires des travailleurs des déchets.

La méthodologie diffère selon que les travailleurs des déchets concernés opèrent de manière indépendante et informelle ou qu'ils appartiennent à une structure de gestion des déchets semi-formelle ou formelle émergente. Lorsqu'ils sont indépendants et travaillent de manière informelle, une approche plus globale est nécessaire pour estimer les revenus des déchets, lesquels peuvent varier considérablement en fonction de certains facteurs, tels que les heures de travail ou les prix du marché, et des politiques en place, telles que les programmes de REP ou les paiements pour services environnementaux rendus. Inversement, dans les structures plus formelles, le processus est relativement plus simple, car les travailleurs reçoivent généralement un salaire fixe et des primes basées sur les performances.



Méthodologie pour les travailleurs des déchets indépendants et/ou informels (ex. les récupérateurs)

Un questionnaire détaillé a été élaboré dans le but de comprendre le contexte local des travailleurs indépendants et/ou informels et d'estimer les gains qu'ils tirent de leurs activités liées aux déchets (voir annexe 3). Le questionnaire est divisé en six parties :

1. questions d'introduction
2. conditions de travail et organisation de la gestion des déchets
3. gains liés aux activités de gestion des déchets
4. dépenses liées aux activités de gestion des déchets
5. conditions de vie et frais de subsistance
6. questions diverses

La taille de l'échantillon (nombre de personnes interrogées) doit être d'au moins 40 personnes et doit être représentatif des récupérateurs de déchets présents localement:

- représentation des sexes
- équilibre des âges
- ethnicité (si pertinent localement)
- représentation pertinente des différents types d'organisations et statuts de travailleurs

Les entretiens doivent être individuels mais peuvent être menés en groupe si cela n'est pas possible. Pour évaluer la qualité des données échantillonnées, il est recommandé de mener les entretiens suivants :

- entretiens avec des acheteurs locaux pour obtenir la liste des prix des matériaux ainsi que les volumes de matériaux ; et
- entretiens avec les coopératives ou associations locales de récupérateurs (si pertinent) afin de recueillir des données sur les prix des matériaux, les volumes et l'efficacité des récupérateurs

Méthodologie pour les travailleurs au sein de structures de gestion des déchets semi-formelles ou formelles émergentes.

Dans le cas des travailleurs des déchets salariés, une simple enquête auprès des travailleurs et de la direction/du propriétaire doit permettre de connaître le niveau de salaire existant. Une attention particulière doit être accordée aux salaires basés sur les performances, aux primes potentielles, aux modalités de travail, à la position et aux niveaux d'ancienneté, qui peuvent engendrer des différences salariales significatives.

2

Détermination d'un besoin

Cette étape a pour objectif de calculer le revenu de subsistance net permettant de garantir localement un niveau de vie décent aux récupérateurs et autres travailleurs des déchets.

Ce calcul doit tenir compte des coûts associés à des éléments essentiels tels qu'un régime alimentaire adéquat, un logement décent, des soins de santé et l'éducation. Il est recommandé de suivre la méthodologie Anker, libre d'accès et réputée fiable. Les sources suivantes peuvent être de bon conseil pour faciliter ce processus :

LA COALITION MONDIALE POUR LE SALAIRE VITAL

Cette organisation est soutenue par l'Institut de recherche Anker sur le salaire vital et le revenu de subsistance (Anker Living Wage and Income Research Institute) et propose des référentiels de comparaison et de nombreuses études de cas et ressources pour évaluer les revenus de subsistance dans différents secteurs.

LIVING WAGES AROUND THE WORLD

Ce manuel en accès libre rédigé par Martha et Richard Anker est la ressource la plus complète pour le calcul des revenus de subsistance selon la méthodologie Anker.

Dans ce rapport, les revenus de subsistance ont été calculés selon la méthodologie Anker, mais peuvent ne pas être considérés comme certifiés Anker du fait qu'ils n'ont pas été vérifiés par l'institut de recherche indépendant Anker.

Concernant les travailleurs indépendants des déchets, tels que les récupérateurs, une adaptation de la méthodologie est proposée avec l'introduction d'un facteur supplémentaire : le coût du maintien de conditions de travail décentes. Tous les travailleurs indépendants et certains travailleurs qui font partie de coopératives supportent la charge financière de l'acquisition d'outils et d'équipements indispensables (ex, bottes, gants, masques, vêtements de travail, transport). Cette charge peut également englober les dépenses d'achat de déchets plastiques (par exemple auprès des ménages) ou d'accès à des lieux particuliers (décharges ou dépotoirs).

Une adaptation de la méthodologie Anker est proposée en introduisant un facteur supplémentaire: le coût du maintien de conditions de travail décentes.



Développement d'un référentiel

Pour mieux contextualiser les résultats au niveau local, il est essentiel d'identifier les salaires minimums et en usage dans le lieu étudié. Ce point de référence permet une comparaison pertinente et une évaluation sérieuse des revenus des travailleurs des déchets dans un cadre économique et culturel élargi :

SALAIRE MINIMUM

Les réglementations locales peuvent stipuler un salaire minimum au niveau national ou régional. Cette mesure peut fournir une comparaison pour contextualiser la base de référence et les estimations du revenu de subsistance. Néanmoins, il est essentiel de reconnaître que dans certaines régions, le terme « salaire minimum » peut ne pas refléter exactement les pratiques courantes ou ce qui est considéré comme un revenu équitable. Dans certains cas, il peut être courant (même au sein de l'administration) d'offrir un salaire inférieur au seuil « minimum » défini. Ou bien, les salaires minimums peuvent ne pas suivre le rythme de l'inflation et se retrouver en dessous du seuil de pauvreté mondial. Compte tenu des disparités importantes entre les pays, il est urgent d'établir un référentiel de comparaison qui s'aligne sur les normes locales et culturelles.

SALAIRE COURANT

Pour mieux connaître les normes locales, vous pouvez recueillir des informations auprès des organismes gouvernementaux locaux et étudier les structures salariales dans des professions connexes. Il est recommandé de consulter le personnel de l'administration locale, par exemple les éboueurs chargés de la collecte des déchets ou du nettoyage des rues, et d'étudier les données salariales provenant d'emplois comparables dans le contexte local. Ces alternatives peuvent inclure des exemples tirés des réponses aux enquêtes ou des données relatives aux travailleurs du bâtiment, aux travailleurs journaliers, aux emplois de base dans le commerce ou la logistique. Il convient de noter que les types d'emplois dominants peuvent varier considérablement en fonction des caractéristiques uniques de l'environnement local.

DONNÉES STATISTIQUES

En plus de ce qui précède, la liste non exhaustive suivante de types de données peut être utile pour évaluer les différents niveaux de revenus. Ces ensembles de données sont généralement fournis par les agences de statistiques :

- **Revenu de subsistance ou panier de consommation** : Dans certains cas, les agences de statistiques locales peuvent fournir des données relatives au revenu de subsistance ou aux paniers de consommation, qui sont généralement utilisés pour estimer l'inflation. Ces données peuvent s'avérer particulièrement précieuses car elles permettent d'éviter la collecte de données primaires.
- **Seuils de pauvreté locaux ou internationaux disponibles** : Les seuils de pauvreté locaux ou internationaux disponibles peuvent fournir un contexte appréciable. Les seuils de pauvreté internationaux sont accessibles à travers le site de la Banque mondiale.¹⁷ Toutefois, la disponibilité des seuils de pauvreté nationaux peut varier en fonction des priorités gouvernementales. Ces valeurs jouent un rôle important dans la construction d'une échelle de revenus complète.
- **Revenu/salaire médian local** : Les chiffres relatifs au revenu ou au salaire médian local peuvent donner un aperçu du paysage économique et peuvent être obtenus auprès des agences de statistiques locales.
- **Heures de travail** : Il est essentiel de connaître le nombre d'heures de travail par jour ou par semaine localement acceptable et/ou légalement obligatoire pour pouvoir calculer avec précision le revenu et le salaire. Cette information peut généralement être trouvée dans le code du travail ou peut nécessiter la réalisation d'enquêtes sur place.
- **Composition des ménages, taux d'activité, taux de chômage, taux de temps partiel** : Ces statistiques servent à calculer le nombre de travailleurs en équivalent temps plein par ménage, selon la méthodologie Anker. Ce calcul permet d'estimer le salaire vital à partir du revenu de subsistance et inversement.

Études de cas

Points essentiels



Une approche multiple est nécessaire pour améliorer les revenus des récupérateurs, car une stratégie unique pourrait exclure incidemment les membres les plus vulnérables de ces communautés.

Aux fins du présent rapport, nous avons réalisé une évaluation complète des revenus existants et des revenus de subsistance dans trois régions de trois pays : Brésil, Ghana et Inde. Chaque évaluation a été réalisée en étroite collaboration avec des partenaires locaux et s'est concentrée sur trois catégories de travailleurs dans le secteur de la gestion des déchets : les récupérateurs indépendants, les récupérateurs organisés de manière informelle et les récupérateurs organisés de manière formelle.

Les partenaires locaux ont jugé très utile la méthodologie utilisée pour ce rapport, en particulier le questionnaire standardisé, l'adaptation de la méthode de calcul pour inclure le revenu de subsistance de la variante Anker et l'intégration des coûts associés aux conditions de travail décentes. Nous avons également insisté sur l'importance de l'étude comparative pour avoir une vue d'ensemble du contexte local et pouvoir développer des interventions culturellement appropriées.

Les résultats montrent que, dans les trois contextes étudiés, les revenus des récupérateurs sont généralement inférieurs à un revenu de subsistance. L'ampleur de cet écart de revenus varie selon les pays et les situations particulières. Les conséquences de cette insuffisance sur les droits de l'Homme sont considérables, notamment concernant l'insécurité alimentaire et, dans une moindre mesure, l'accès à un logement décent. Par exemple, plus de la moitié des personnes interrogées ont déclaré avoir passé une journée entière sans manger au cours de l'année écoulée. Par ailleurs, beaucoup d'entre elles, 21 à 58 %, ont exprimé leur inquiétude quant à leur capacité à faire face aux dépenses du lendemain sans source de revenu journalier.

Il est important de noter que les revenus des récupérateurs varient considérablement d'une situation à l'autre. Des facteurs tels que le niveau d'organisation des travailleurs, leur âge, un handicap et le lieu de collecte des déchets influent considérablement sur cette diversité de revenus. Cela indique la nécessité d'adopter une approche multiple pour améliorer les revenus des récupérateurs, car une stratégie unique pourrait exclure incidemment les membres les plus vulnérables de ces communautés.

Dans les trois régions étudiées dans ce rapport, les récupérateurs tirent plus de la moitié de leurs revenus du plastique. Par conséquent, les mesures de réduction des déchets plastiques peuvent avoir des effets significatifs sur les revenus futurs des récupérateurs. Notamment, lorsque les réglementations permettent aux récupérateurs de rejoindre les systèmes formels de gestion des déchets, en particulier ceux qui adoptent la REP, comme cela a été observé dans les coopératives brésiliennes, leurs revenus augmentent de manière substantielle. Toutefois, il est essentiel de veiller à ce que la mise en place de systèmes formels de gestion des déchets soit inclusive, car ces systèmes peuvent involontairement exacerber la concurrence et enfoncer davantage les communautés concernées dans la pauvreté s'ils ne sont pas correctement gérés.

La lutte contre la stigmatisation sociale et le manque de reconnaissance administrative du secteur informel et des travailleurs indépendants est un autre aspect essentiel qui doit être systématiquement abordé. L'absence de documents juridiques, tels que les cartes d'identification professionnelle ou les justificatifs de domicile, constituent pour les travailleurs des déchets le principal obstacle à l'accès aux services essentiels, notamment aux soins de santé gratuits ou subventionnés et aux écoles publiques.

ÉTUDE DE CAS



Brésil

RÉGIONS

Várzea da Barra Funda et Tomas Edson Industrial Park, Barra Funda District ; Tatuapé, Tatuapé District ; Brás, Downtown District ; Ipiranga, Ipiranga district, **São Paulo**



MONNAIE

Réal Brésilien (R\$)



POPULATION

215 Millions

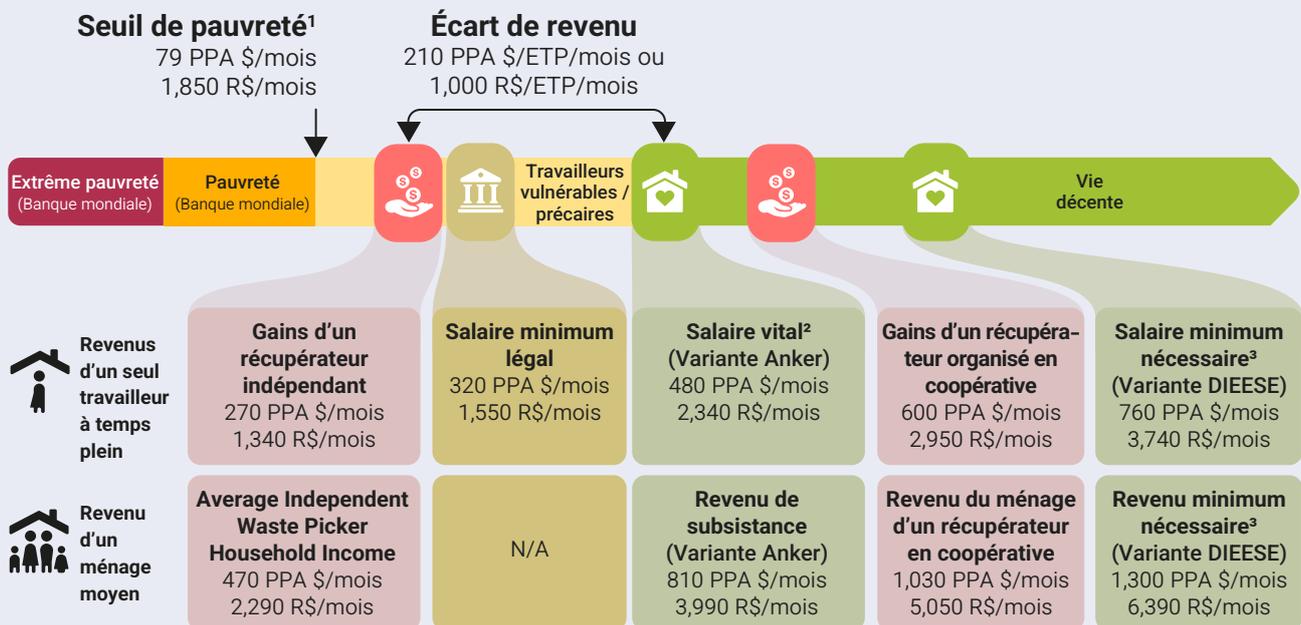


Les montants sont exprimés en Réal Brésilien (R\$)



ÉCART DE REVENU

Parmi les récupérateurs interrogés, quelques ménages dans cette localité gagnent leur vie, mais cela dépend fortement de leur niveau d'organisation.



Autres sources de revenus d'un récupérateur indépendant

Moyenne nationale : 1450 R\$/mois
Moyenne du sud-ouest* : 1570 R\$/mois (*São Paulo)

Salaires courants :

Travailleurs formels des déchets : 1650 R\$/mois
Travailleurs du bâtiment : 2280 R\$/mois
Travailleurs domestiques : 1700 R\$/mois
Industrie du recyclage du plastique (ligne de production) : 2100 R\$/mois

Tous les montants en \$ sont en PPA 2023

(1) Seuil de pauvreté de la Banque mondiale pour les revenus moyens inférieurs (3,65 \$/habitant/jour – PPA 2017) corrigé de l'inflation pour 2023

(2) La notion de salaire vital est définie comme la rémunération reçue pour une semaine de travail standard par un travailleur dans un endroit particulier, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Notez que les revenus vitaux calculés dans cette étude ont suivi la méthodologie Anker mais peuvent ne pas être considérés comme conformes à Anker étant donné qu'ils n'ont pas été examinés de manière indépendante par l'Anker Research Institute.

(3) Variante calculée par la Direction intersyndicale des statistiques et des études socio-économiques (DIEESE) selon une méthodologie différente de celle d'Anker car elle inclut les frais de loisirs, de transport, d'hygiène et d'habillement.



REVENUS

Dans ces communautés, la disparité des revenus des récupérateurs s'explique principalement par l'augmentation des niveaux d'organisation

Revenus moyens

9R\$
heure

77R\$
jour

1,790R\$
mois

Efficacité des travailleurs

L'efficacité des travailleurs varie fortement de 2 R\$/heure à 24 R\$/heure

Principales caractéristiques

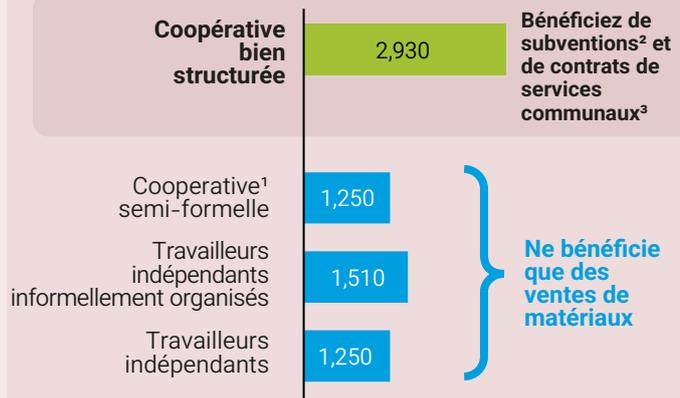
53% de leurs revenus proviennent des déchets plastiques

55% ont un véhicule de travail (charrette ou voiture)

78% connaissent le prix avant de vendre

25% ont des obligations envers leurs acheteurs

Revenu moyen par typologie de travailleur R\$/mois



Principaux obstacles à l'augmentation des revenus⁴

- Manque de transparence sur les prix et leurs fluctuations
- Manque d'équipement (petits outils) et de machines (lieuse)
- Manque d'infrastructures (bâtiments avec électricité, eau et stockage)
- Véhicule de plus en plus efficace (passage de la charrette à la voiture, de la voiture au camion)
- Plus de concurrence entre les récupérateurs donc moins de matériaux disponibles et moins de matériaux de qualité
- Manque de collaboration et de reconnaissance avec/de la part des autorités publiques (contrat de collaboration, terrain pour travailler)

(1) coopérative qui possède un entrepôt et quelques équipements lourds. Il s'agit d'une organisation formellement enregistrée mais qui n'est pas enregistrée auprès du système gouvernemental de gestion des déchets. En tant que telle, elle ne peut pas postuler aux programmes de remboursement (EPR/PRO) ni avoir d'accord formel avec le gouvernement local pour la collecte.

(2) frais issus du système de consigne et dans le cadre d'un système local de récupération des emballages

(3) Contrats signés entre les coopératives de ramasseurs de déchets et les municipalités pour fournir des services de collecte et de transport pour la collecte des matières recyclables. Ces services peuvent comprendre, en tout ou partie, les activités suivantes : collecte sélective des ménages, transport des déchets, campagnes d'éducation environnementale, tri des matières recyclables et élimination respectueuse de l'environnement.

(4) basé sur une enquête, une question ouverte sans réponses présélectionnées.



REVENU

Dans ces communautés, on estime qu'il faut 3990R\$ à un ménage moyen pour avoir accès à des conditions vie décentes

Salaire vital Variante Anker

2,340R\$ (pour un travailleur à plein temps
mois faisant vivre un ménage moyen)

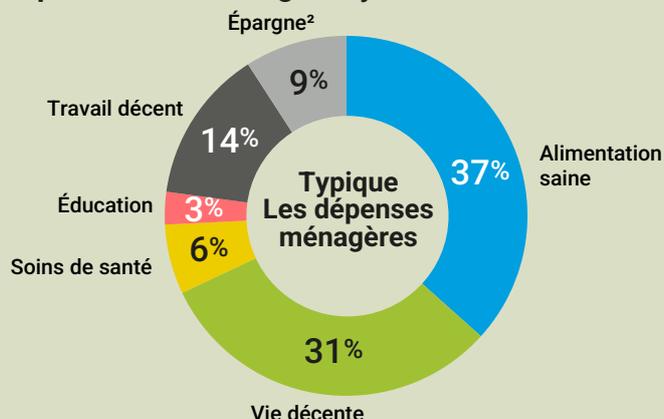
Revenu de subsistance Variante Anker

3,990R\$ (pour un ménage moyen)
mois

Caractéristiques du ménage utilisées pour cette étude:

- Taille du ménage : 4 (2 adultes + 2 enfants)
- 1,71 travailleur à temps plein par ménage.¹

Une alimentation saine et des conditions de vie décentes représentent environ deux tiers des dépenses d'un ménage moyen



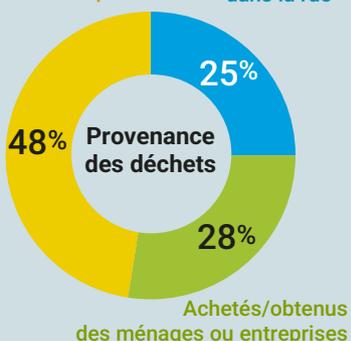
(1) Selon la méthodologie Anker, la formule pour calculer le nombre d'équivalent travailleur temps plein (FTWE) est la suivante : $FTWE = 1 + [LFPR \times (1 - UR) \times (1 - PT / 2)]$; où LFPR est le taux d'activité (% des hommes et des femmes qui travaillent), UR est le taux de chômage (% des hommes et des femmes actifs actuellement au chômage), PT est le taux de temps partiel (% des travailleurs actifs, hommes et femmes, travaillant à temps partiel).
 (2) les économies sont supposées être de 10 % selon la méthodologie Anker



SUR LES RÉCUPÉRATEURS

Dans ces communautés, le ramassage des déchets est la seule source de revenu de la plupart des travailleurs

Déchets ramassés par une coopérative
Ramassage dans la rue



Récupérateurs indépendants informellement organisés
Récupérateur indépendant



Le ramassage de déchets est une source de revenus parmi d'autres



À propos de la population étudiée: trois catégories de récupérateurs ont été étudiées avec des caractéristiques différentes.

(1) informels et indépendants, certains ont leur propre maison, d'autres sont des sans-abris qui vivent dans des tentes/refuges ou squats.

(2) indépendants et organisés de manière informelle (partagent un terrain/lieu de stockage mais sont concurrents dans les ventes), reçoivent les déchets d'une coopérative. Se concentrent sur le tri.

(3) récupérateurs formels et organisés de deux coopératives bien structurées, bénéficiant d'un équipement et d'une infrastructure adéquats, avec une productivité élevée.

Sexe : 43 % femmes – 57 % hommes

(Un échantillonnage par sexe a été réalisé pour représenter la population des récupérateurs de déchets)

Taille ménage : 3,3 ;

Temps de travail par semaine : 47 heures

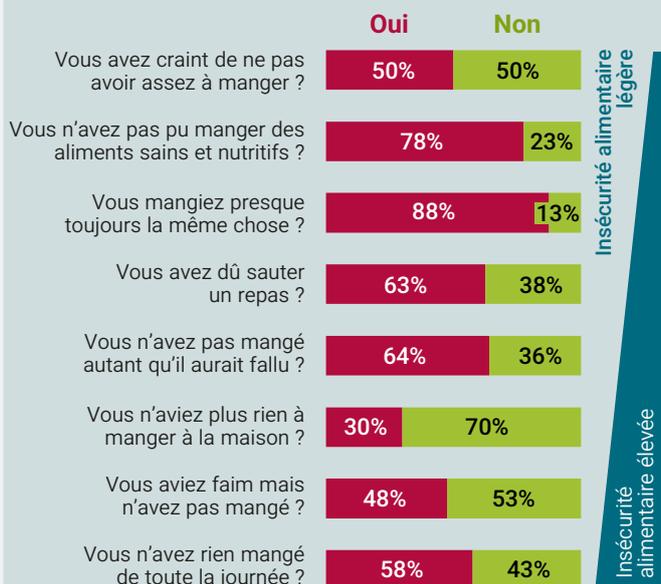


QUESTIONNAIRE DES RÉCUPÉRATEURS

La plupart des récupérateurs interrogés sont confrontés à une forte insécurité alimentaire et n'ont pas ou peu de filet de sécurité, mais l'accès à un logement décent pourrait être amélioré.

Échelle de l'insécurité alimentaire¹

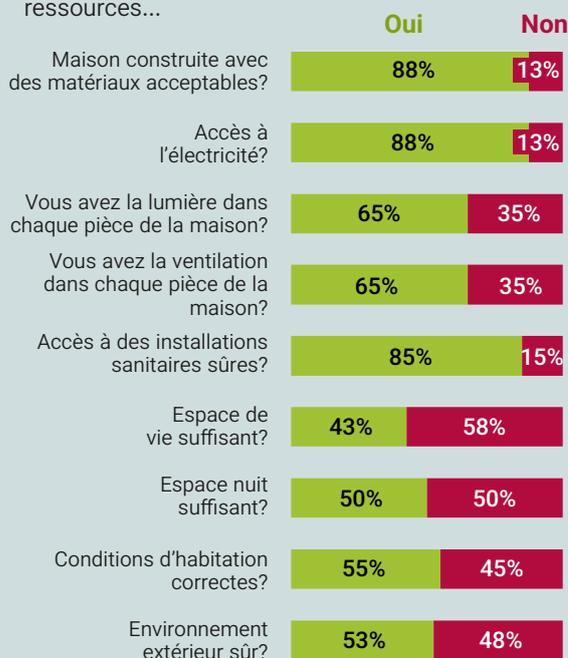
Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu un moment où, par manque d'argent ou d'autres ressources...



58% ont déclaré ne pas avoir les moyens de vivre sans revenu les autres ont suffisamment d'économie pour tenir entre une semaine et un mois.

Enquête sur le logement décent²

Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu un moment où, par manque d'argent ou d'autres ressources...



11
m²/personne³

ce chiffre est inférieur à la norme de logement décent selon la méthodologie Anker⁴

(1) Enquête FAO

(2) Critères de la méthodologie Anker

(3) les récupérateurs de déchets sans abri ont été exclus de cette moyenne ; ils représentent 10% des personnes interrogées

(4) pour le Brésil la valeur recommandée est de 15 m²/personne.

ÉTUDE DE CAS



Ghana

RÉGIONS

District municipal de La Dade
Kotopon Municipal, et
municipalité de
Kpone-Katamanso, **Accra**



MONNAIE

Cedi ghanéen (¢)



POPULATION

33 Millions

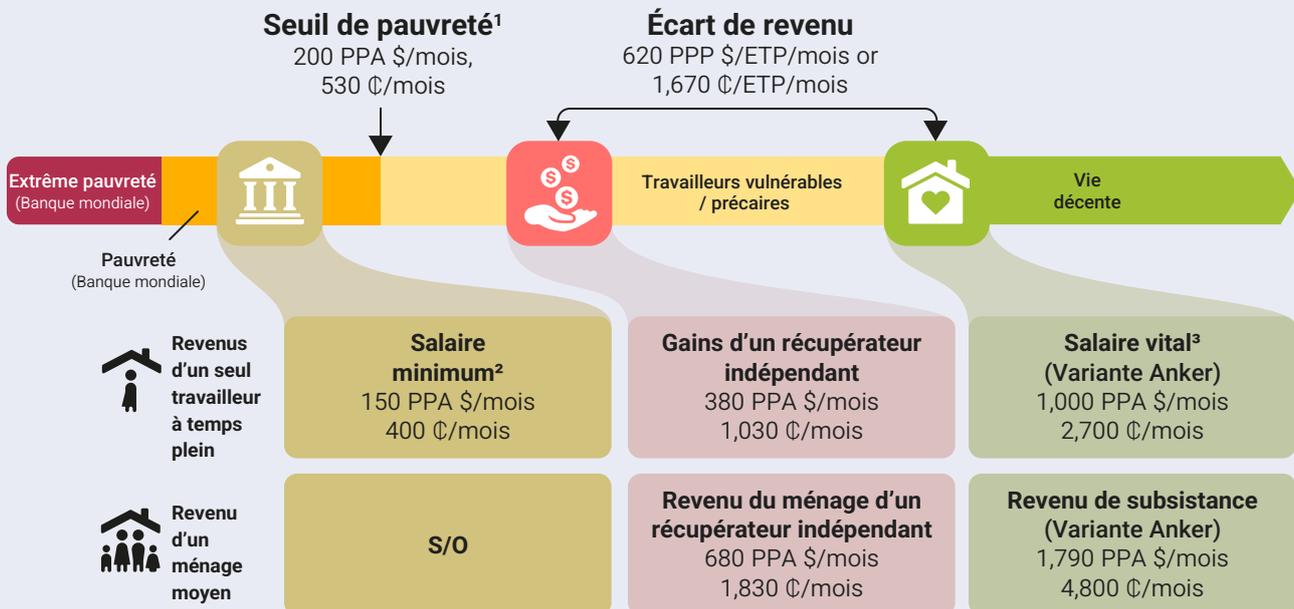


Les montants sont exprimés en Cedi Ghanéen (¢)



ÉCART DE REVENU

Dans cette localité, les ménages de récupérateurs interrogés gagnent en moyenne 2 à 3 fois moins que le revenu de subsistance estimé selon la méthodologie Anker



Salaires courants:

Revenu récupérateur formel: 1,000 ¢/mois

Tous les \$ sont mesurés en PPA 2023

(1) Seuil de pauvreté de la Banque mondiale pour les revenus moyens inférieurs (3,65 \$/habitant/jour – PPA 2017) corrigé de l'inflation pour 2023

(2) La progression du salaire minimum ces dernières années n'a pas reflété le taux d'inflation élevé auquel le pays est confronté (soit 270 % pour la période 2017-2023). L'ajustement du seuil de pauvreté de la Banque mondiale à l'inflation a fait tomber le salaire minimum en dessous du seuil de pauvreté.

(3) La notion de salaire de subsistance est définie comme la rémunération reçue pour une semaine normale de travail par un travailleur dans un endroit particulier, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Notez que les revenus vitaux calculés dans cette étude ont suivi la méthodologie Anker mais peuvent ne pas être considérés comme conformes à Anker étant donné qu'ils n'ont pas été examinés de manière indépendante par l'Anker Research Institute.



REVENUS

Dans ces communautés, les revenus des récupérateurs sont faibles et la disparité s'explique principalement par l'augmentation de la concurrence et le manque de coopération du secteur formel de la gestion des déchets

Revenus moyens

8¢
heure

42¢
jour

1,030¢
mois

Efficacité des travailleurs

L'efficacité des travailleurs varie fortement de 1 ¢ à 20 ¢/heure.

Principales caractéristiques



61% de leurs revenus proviennent des déchets plastiques



87% ont accès à un véhicule (tricycle à moteur), 30% en sont propriétaires



68% connaissent le prix avant de vendre



26% ont des obligations envers leurs acheteurs

Principaux obstacles à l'augmentation des revenus

- **Concurrence avec d'autres récupérateurs**
- Temps disponible (p.ex., responsabilités familiales, en particulier la nuit)
- Contamination des matériaux
- Distances jusqu'aux sites ou acheteurs
- Concurrence avec les ménages qui vendent
- Manque d'équipements de protection (gants, imperméable) et de petit outillage
- Manque d'infrastructure (ex., espace de stockage), temps d'attente à la station de transfert en raison de la taille du site
- Mauvaise condition des véhicules qui nécessitent des réparations
- Coût élevé du carburant
- **Manque de transparence/rerelations équitables avec les acheteurs (prix)**
- **Manque de coopération des propriétaires de décharges**
- Conditions de santé



REVENU

Dans ces communautés, on estime qu'il faut 48000¢ à un ménage moyen pour avoir accès à des conditions vie décentes

Salaire vital Variante Anker

2,700¢ (pour un travailleur à plein temps faisant vivre un ménage moyen)
mois

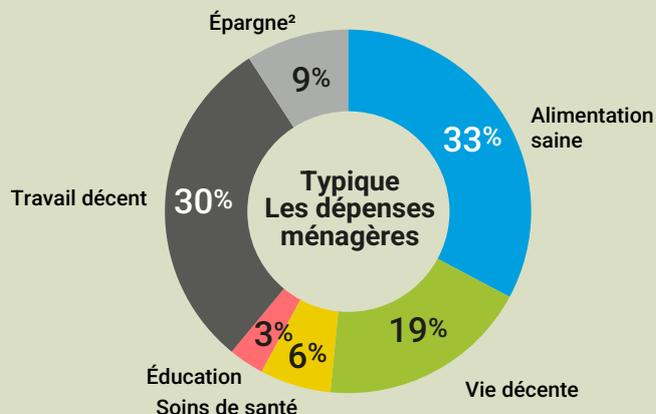
Revenu de subsistance Variante Anker

4,800¢ (pour un ménage moyen)
mois

Caractéristiques du ménage utilisées pour cette étude:

- Taille du ménage : 4 (2 adultes + 2 enfants)
- 1,78 travailleur à temps plein par ménage.¹

Une alimentation saine et des conditions de vie décentes représentent plus de la moitié des dépenses d'un ménage moyen



Note:

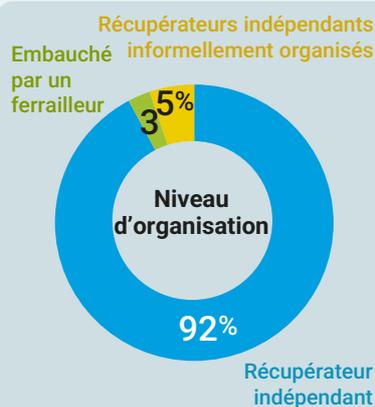
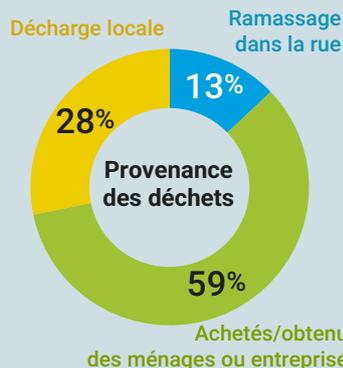
(1) Selon la méthodologie Anker, la formule pour calculer le nombre d'équivalent travailleur temps plein (FTWE) est la suivante : $FTWE = 1 + [LFPR \times (1 - UR) \times (1 - PT / 2)]$; où LFPR est le taux d'activité (% des hommes et des femmes qui travaillent), UR est le taux de chômage (% des hommes et des femmes actifs actuellement au chômage), PT est le taux de temps partiel (% des travailleurs actifs, hommes et femmes, travaillant à temps partiel).

(2) les économies sont supposées être de 10 % selon la méthodologie Anker



SUR LES RÉCUPÉRATEURS

Dans ces communautés, les récupérateurs sont principalement des travailleurs indépendants, même si l'activité des déchets est la seule source de revenus



Le ramassage de déchets est une source de revenus parmi d'autres



Sur la population interrogée: Les études de la population distinguent deux groupes de récupérateurs, les informels et les indépendants :

(1) opérant dans la rue et

(2) opérant dans les décharges. La plupart d'entre eux récupèrent les déchets depuis de nombreuses années.

Sexe: 26 % femmes – 74 % hommes (Enquête de la FAO)

Taille ménage: 3,8

Temps de travail par semaine: 29 heures



QUESTIONNAIRE DES RÉCUPÉRATEURS

La plupart des récupérateurs interrogés sont confrontés à une insécurité alimentaire grave et n'ont pas ou peu de filet de sécurité, mais heureusement disposent d'un logement relativement décent

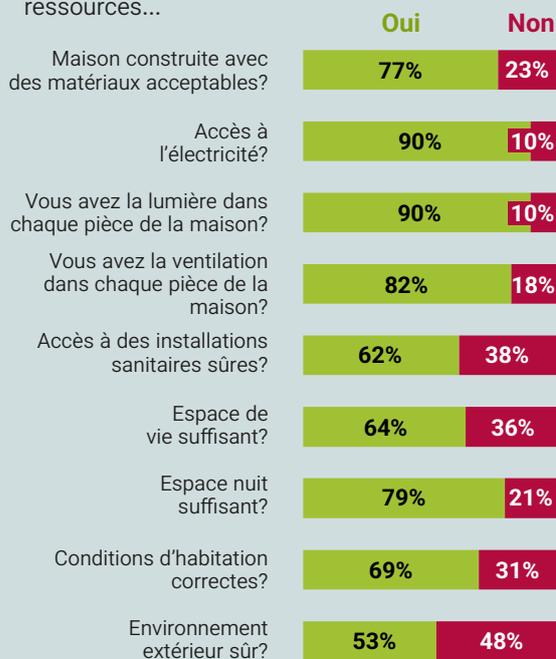
Échelle de l'insécurité alimentaire¹

Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu un moment où, par manque d'argent ou d'autres ressources...



Enquête sur le logement décent

Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu un moment où, par manque d'argent ou d'autres ressources...



21%

ont déclaré ne pas avoir les moyens de vivre sans revenu; les autres ont suffisamment d'économie pour tenir entre une semaine et un mois.

Note:
(1) Critères de la méthodologie Anker

ÉTUDE DE CAS



REGIONS

Kunthigrama, Hebbala,
Bangalore Nord et Rajeshwari
Nagar, Banashankari,
Bangalore Sud



CURRENCY

Roupie Indienne (₹)



POPULATION

1.4 Milliard

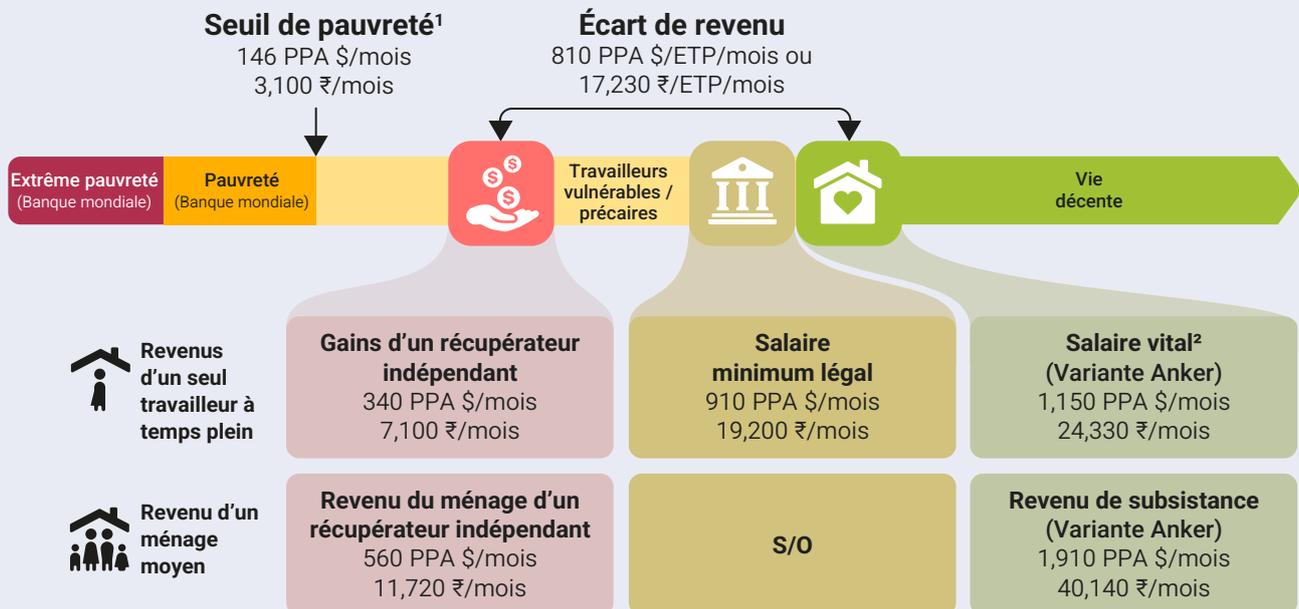


Les montants sont exprimés en Roupie Indienne (₹)



ÉCART DE REVENU

Dans cette localité, les communautés de ménages de récupérateurs interrogés gagnent en moyenne 3 fois moins que le revenu de subsistance estimé selon la méthodologie Anker



Salaires courants:

Travailleurs formels des déchets: 37800 ₹/mois
Ouvriers agricoles: 10100 ₹/mois

Tous les montants en \$ sont en PPA 2023

(1) Seuil de pauvreté de la Banque mondiale pour les revenus moyens inférieurs (3,65 \$/habitant/jour – PPA 2017) corrigé de l'inflation pour 2023

(2) La notion de salaire vital est définie comme la rémunération reçue pour une semaine de travail standard par un travailleur dans un endroit particulier, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Notez que les revenus vitaux calculés dans cette étude ont suivi la méthodologie Anker mais peuvent ne pas être considérés comme conformes à Anker étant donné qu'ils n'ont pas été examinés de manière indépendante par l'Anker Research Institute.



REVENUS

Dans ces communautés, les revenus des récupérateurs sont faibles et la disparité s'explique principalement par l'augmentation de la concurrence

Revenus moyens¹

37₹
heure

300₹
jour

7,100₹
mois

Efficacité des travailleurs

L'efficacité des travailleurs varie fortement de 12 ₹ à 89 ₹/heure. Le principal facteur de réussite est le choix du site (les quartiers riches produisent plus de déchets et de meilleure qualité).

Principales caractéristiques

50%

des revenus de la vente de matériaux proviennent du plastique²

22%

ont un véhicule de travail (charrette, tricycle à moteur ou camion)

57%

connaissent le prix avant de vendre

57%

ont des obligations envers leurs acheteurs.³

Principaux obstacles à l'augmentation des revenus

- Concurrence accrue
- du fait des systèmes de ramassage officiels (opérant de nuit avant les récupérateurs ; accords avec les magasins/zones commerciales empêchant les récupérateurs d'accéder à ces déchets)
- entre récupérateurs (les obligeant à commencer plus tôt, à s'éloigner davantage et à disposer d'un véhicule)
- avec les agrégateurs ou les ferrailleurs directement approchés par les ménages
- avec les ménages directement en raison de leur prise de conscience de la valeur des matériaux (négociation plus difficile) – valable pour les acheteurs itinérants uniquement
- Fluctuation des prix des matériaux sur le marché
- Conditions de santé compte tenu de la pénibilité du travail
- Manque d'équipement (ex., véhicule)
- Stigmatisation sociale (ex., coût supplémentaire pour l'éducation et les soins de santé)

(1) Les récupérateurs munis d'une carte d'identité peuvent demander la carte BPL (Below Poverty Line) qui leur donne accès gratuitement à : 200 unités d'électricité, 3 déplacements en bus par jour (même si l'accès aux transports pose problème en raison de la stigmatisation), une ration gratuite par mois (5kg de riz ou de lentilles/membre de la famille/mois)

(2) ce chiffre est représentatif d'autres communautés de récupérateurs de déchets à Bangalore, sur la base des connaissances d'Hasiru Dala.

(3) Les obligations envers les acheteurs ne sont pas nécessairement considérées comme problématiques. Les acheteurs sont souvent les seuls à soutenir cette communauté en cas de besoin (en cas de maladie, la nuit ou lorsque les prêts des acteurs traditionnels ne sont pas disponibles).



REVENU

Dans ces communautés, on estime qu'un ménage moyen doit gagner ₹40000 pour accéder à des conditions vie décentes.

Salaire vital Variante Anker

24,330₹ (pour un travailleur à plein temps faisant vivre un ménage moyen)

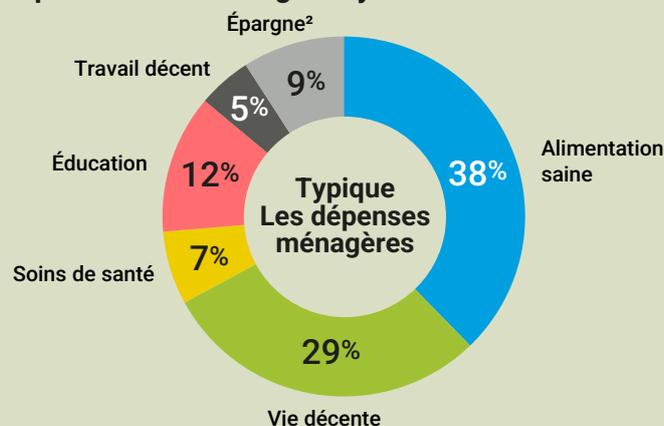
Revenu de subsistance Variante Anker

40,140₹ (pour un ménage moyen) mois

Caractéristiques du ménage utilisées pour cette étude:

- Taille du ménage: 5 (2 adultes + 3 enfants)
- 1,65 travailleur à temps plein par ménage.¹

Une alimentation saine et des conditions de vie décentes représentent environ deux tiers des dépenses d'un ménage moyen



Note:

(1) Selon la méthodologie Anker, la formule pour calculer le nombre d'équivalent travailleur temps plein (FTWE) est la suivante : $FTWE = 1 + [LFPR \times (1 - UR) \times (1 - PT / 2)]$; où LFPR est le taux d'activité (% des hommes et des femmes qui travaillent), UR est le taux de chômage (% des hommes et des femmes actifs actuellement au chômage), PT est le taux de temps partiel (% des travailleurs actifs, hommes et femmes, travaillant à temps partiel).

(2) les économies sont supposées être de 10 % selon la méthodologie Anker.



SUR LES RÉCUPÉRATEURS

Dans ces communautés, les récupérateurs sont principalement des travailleuses indépendantes qui ramassent les déchets dans la rue

Achetés/obtenus des ménages¹



Ramassage dans la rue

Ramasseur²



Travailleur indépendant

Le ramassage de déchets est une source de revenus parmi d'autres



Le ramassage de déchets est la seule source de revenus

À propos de la population étudiée: récupérateurs principalement issus de castes ou tribus répertoriées (également connues sous le nom de 'Dalit'), avec un faible taux d'alphabétisation et une pratique intergénérationnelle du ramassage des déchets.

Sexe : 85 % femmes – 15 % hommes
(Un échantillonnage par sexe a été réalisé pour représenter la population des récupérateurs de déchets)
Taille ménage : 5,4
Temps de travail par semaine : 44 heures

Source:

(1) cette catégorie représente les acheteurs ambulants qui reçoivent souvent de l'argent auprès de brocantes/agrégateurs pour acheter des déchets ménagers et percevoir la différence entre la valeur d'achat/vente en fin de journée.

(2) membre travailleur d'un centre de collecte de déchets secs (centres dirigés par Hasiru Dala)

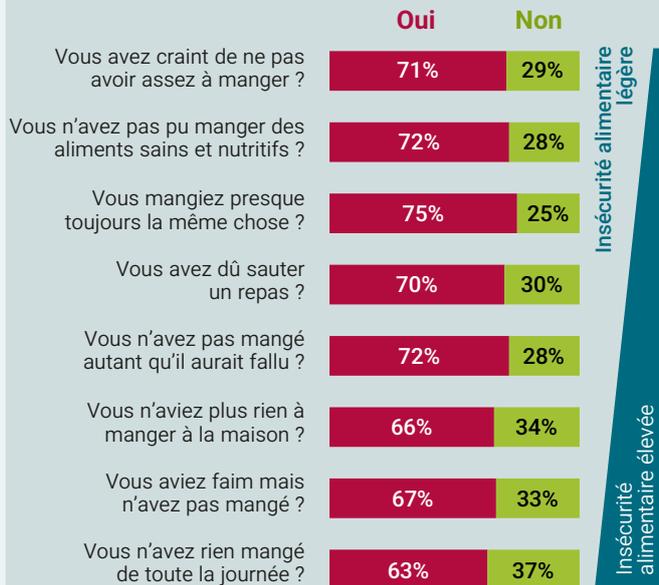


QUESTIONNAIRE DES RÉCUPÉRATEURS

La plupart des récupérateurs interrogés sont confrontés à une insécurité alimentaire grave et n'ont pas ou peu de filet de sécurité, mais grâce à des programmes officiels locaux, ils disposent de logements décents

Échelle de l'insécurité alimentaire¹

Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu un moment où, par manque d'argent ou d'autres ressources...



Enquête sur le logement décent²

Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu un moment où, par manque d'argent ou d'autres ressources...



50%

ont déclaré ne pas avoir les moyens de vivre sans revenu;

les autres ont suffisamment d'économie pour tenir entre une semaine et un mois.

Source:

(1) Enquête FAO

(2) Critères de la méthodologie Anker. Les conditions de logement décents dans les deux communautés étudiées ne sont pas représentatives des conditions de vie des récupérateurs de Bangalore en raison d'un programme gouvernemental spécifique dans ces districts. La plupart des récupérateurs de Bangalore vivent dans des bidonvilles et/ou ont des conditions de logement très mauvaises.

Accélérer la mise en œuvre de la transition juste



Pour avoir des villes plus propres, économiquement attractives, produisant moins d'émissions de gaz à effet de serre et garantissant des opportunités d'emploi digne à tous, en particulier aux plus vulnérables, les gouvernements,

le secteur privé et la société civile doivent s'unir dans leur engagement en faveur d'un avenir plus sain, plus sûr et plus équitable pour les récupérateurs de déchets. Une véritable autonomisation passe par la transformation complète de leurs droits et la pleine reconnaissance de leur contribution inestimable envers la société. Les organisations de la société civile continueront de soutenir la cause des récupérateurs, mais les gouvernements doivent réformer les cadres juridiques applicables pour sauvegarder leurs droits fondamentaux et élargir les possibilités économiques. Les entreprises ont elles aussi un rôle crucial à jouer en adoptant et en valorisant des principes, tels que ceux décrits par l'initiative de circularité équitable, tout au long de leurs chaînes de valeur et de leurs opérations. Enfin, les travailleurs eux-mêmes discutent et coproduisent des lignes directrices pour une transition juste.¹⁹

La recherche d'un revenu de subsistance pour les récupérateurs est au cœur de ces efforts ; elle est à la fois une condition sine qua non et un objectif majeur pour réussir une transition juste. Les stratégies développées dans

les parties suivantes peuvent être reprises par les gouvernements et l'industrie pour donner les moyens aux récupérateurs de travailler dans la dignité.

Les gouvernements, le secteur privé et la société civile doivent s'unir dans leur engagement en faveur d'un avenir plus sain, plus sûr et plus équitable pour les récupérateurs de déchets.

1

Le rôle essentiel des gouvernements dans la transition juste

1.1

Un traité mondial fort sur les plastiques permet une transition juste plus rapide

Le Traité mondial sur les plastiques offre une occasion unique d'établir une transition juste dans le cadre de l'agenda de l'économie circulaire des plastiques.

Pour garantir l'efficacité des dispositions relatives à la transition juste, le Traité doit éviter toute ambiguïté. Cela suppose d'inclure explicitement le terme « récupérateurs de déchets » dans le Traité et de prévoir les définitions précises des termes clés, tels que « récupérateurs de déchets », « secteur informel des déchets et du recyclage » et « travailleurs dans un cadre informel ou coopératif ». La reconnaissance formelle de ces communautés vulnérables est essentielle pour lutter contre les conditions de travail dangereuses, améliorer l'accès aux services publics et en définitive, réduire améliorer les connaissances financières des récupérateurs indépendants et développer des entités de financement participatif pour l'octroi de crédits à faible taux permettant aux travailleurs vulnérables d'avoir accès au microfinancement. Aujourd'hui, les taux d'intérêts élevés sont un problème pour les ménages. Ces taux sont la plupart du temps imposés par les prêteurs locaux qui, souvent, achètent des matériaux aux récupérateurs.

Il convient également de souligner l'importance d'inclure des dispositions relatives à la REP et à la gestion des déchets, ainsi que d'établir des renvois entre ces dispositions et celles relatives à la transition juste. La transition juste doit impérativement être mise en œuvre dans le cadre du Traité. Il conviendrait d'ajouter une annexe au Traité définissant les principes clés de la conception de systèmes de REP efficaces, ainsi que les termes spécifiques à la promotion de l'inclusion sociale et de l'équité, en particulier dans les marchés en transition. Cela requiert la participation active des récupérateurs de déchets et autres travailleurs informels au titre de partenaires égaux et l'établissement d'objectifs clairs pour améliorer leur santé, leur bien-être et leur revenu. Les programmes de REP doivent être conçus de manière à favoriser l'intégration sociale et l'équité par une répartition équitable de la valeur tout au long de la chaîne, en mettant la priorité sur les communautés les plus vulnérables. Les dispositions relatives à l'établissement de rapports et à la surveillance doivent également inclure des éléments concernant la Transition juste. En outre, les dispositions du Traité relatives à la collecte des déchets doivent être explicitement liées à la section sur la Transition juste.

1.2

L'action des collectivités locales est essentielle pour avancer le calendrier

La législation gouvernementale joue un rôle primordial dans l'amélioration des conditions de vie des récupérateurs de déchets. Plutôt que d'offrir des programmes d'aide comme des actes de charité, les gouvernements doivent adopter une législation qui confère des droits légaux aux récupérateurs et réduit leur insécurité économique. Une transition juste est impossible sans fondement juridique. Pour y parvenir, les gouvernements doivent mettre en place des politiques clés qui prévoient notamment de :

- reconnaître le ramassage des déchets comme une activité légitime répertoriée dans les catégories professionnelles ;
- délivrer des cartes d'identification professionnelle, licences professionnelles et autres documents localement pertinents accordant un droit d'accès, de collecte et de vente des déchets dans leur région ou pays ;
- établir un organisme gouvernemental dédié à la sauvegarde des droits et du bien-être des récupérateurs de déchets ;
- encourager la formation de coopératives et d'associations, en complément des organisations requérant une adhésion, afin de donner des moyens collectifs aux récupérateurs ; et
- garantir aux récupérateurs un accès aux soins de santé, au logement et à l'éducation, et éliminer proactivement toute exclusion des services publics essentiels.

Ce travail de fond juridique est essentiel, mais en parallèle, les gouvernements et les entreprises peuvent commencer à s'attaquer à la question du revenu de subsistance. Cette méthodologie peut alors être utilisée pour comprendre les revenus existants et calculer un revenu de subsistance. D'autres possibilités de financement existent :

- renforcer les cadres juridiques de REP et les systèmes opérationnels de manière à impliquer les récupérateurs et à leur permettre de bénéficier de ces programmes (p.ex., via des frais de service de ramassage ou des subventions pour la récupération et la vente de matériaux), comme cela a été démontré au Brésil où cette approche a effectivement permis aux travailleurs de sortir de la pauvreté ;
- fournir les équipements de protection individuelle indispensables, tels que chaussures, gants, gilets et outils de tri, qui sont souvent oubliés mais représentent un coût important pour les récupérateurs et contribuent de fait à de mauvaises conditions de travail et à de plus faibles revenus. Cette fourniture peut être simplifiée à travers le statut de travailleur légal ;
- améliorer les connaissances financières des récupérateurs indépendants et développer des entités de financement participatif pour l'octroi de crédits à faible taux permettant aux travailleurs vulnérables d'avoir accès au microfinancement. Aujourd'hui, les taux d'intérêts élevés sont un problème pour les ménages. Ces taux sont la plupart du temps imposés par les prêteurs locaux qui, souvent, achètent des matériaux aux récupérateurs.

La législation gouvernementale joue un rôle primordial dans l'amélioration des conditions de vie des récupérateurs de déchets. Une transition juste est impossible sans fondement juridique.

2

Engagement des entreprises par l'application des principes de circularité équitable

Les entreprises à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la chaîne de valeur du plastique doivent reconnaître le secteur informel des déchets comme faisant partie de leur propre chaîne de valeur

Les Principes directeurs des Nations Unies (PDNU) constituent un cadre mondial faisant autorité en matière de prévention et de traitement des effets négatifs des activités des entreprises sur les droits de l'Homme. Aux termes des PDNU, les États et les entreprises ont des rôles complémentaires, mais distincts, dans la prévention et le traitement des préjudices causés aux individus du fait des activités et des chaînes de valeur des entreprises. Les entreprises ont la responsabilité de respecter les droits humains dans l'ensemble de leurs activités et de leurs chaînes de valeur et de réagir aux impacts négatifs, réels ou potentiels, qu'elles peuvent causer, selon la nature de leur implication.

Les principes de circularité équitable appliquent les attentes des PDNU au secteur informel des déchets.²⁰ Le principe n°2 stipule que les entreprises à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la chaîne de valeur du plastique doivent reconnaître le secteur informel des déchets comme faisant partie de leur propre chaîne de valeur. Cela vaut pour les entreprises qui produisent ou utilisent des déchets plastiques qui seront ensuite récupérés par les ramasseurs de déchets, ainsi que pour celles qui utilisent du contenu recyclé récupéré par ces ramasseurs. Les violations des droits humains, y compris celles liées aux revenus, subies par les récupérateurs relèvent clairement de cette responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'Homme dans l'ensemble de leur chaîne de valeur en vertu des PDNU. La gravité de ces impacts suggère que, pour beaucoup de ces entreprises, les risques envers les droits humains dans les secteurs informels des déchets devraient être abordés comme une question importante.

L'objectif de l'Initiative de circularité équitable est de créer un écosystème pour mettre en œuvre les principes de circularité équitable dans les chaînes de valeur et les cadres politiques des déchets et du recyclage en accordant une attention particulière au respect des droits humains des travailleurs du secteur informel des déchets. L'Initiative de circularité équitable élabore avec la

TCI (The Circulate Initiative) des conseils de mise en place de sources d'approvisionnement responsables : L'Initiative d'approvisionnement responsable de la TCI développe un cadre harmonisé pour l'approvisionnement responsable en matières plastiques avec plusieurs parties prenantes et la première version sera disponible courant 2024. L'Initiative de circularité équitable travaille également sur des orientations d'action politique pour informer des activités des entreprises. Les projets de recherche (tels que le présent rapport sur les revenus de subsistance) s'attacheront à promouvoir la reconnaissance du secteur informel des déchets et à mener des actions sur les violations des droits humains subis par les travailleurs des déchets ; les projets de renforcement des capacités et de mise en œuvre soutiendront quant à eux la transformation de la chaîne de valeur et identifieront les meilleurs moyens de surmonter les obstacles au respect des droits de l'Homme.

Par le biais de ce rapport, les membres de l'Initiative de circularité équitable invitent d'autres entreprises à se joindre à cet effort capital.



Conclusion



La recherche d'un revenu de subsistance pour les récupérateurs est une étape fondamentale vers un avenir plus équitable et plus durable pour tous.

Souvent sous-estimés et sous-payés, les travailleurs du secteur informel des déchets, et en particulier les récupérateurs de déchets, sont des acteurs essentiels de sociétés durables et justes. Leur participation indispensable aux efforts de recyclage et de préservation de l'environnement n'est pas exagérée et pourtant leurs droits et leurs moyens de subsistance sont constamment oubliés. Ce rapport, qui s'appuie sur la notion de revenu de subsistance, met en lumière la nécessité impérieuse de reconnaître et de soutenir ces travailleurs.

La méthodologie développée dans ce rapport aux fins d'évaluer les niveaux de revenus au sein des communautés formelles et informelles des récupérateurs de déchets, offre une approche structurée pour répondre à la délicate question des disparités des revenus. Les résultats obtenus dans plusieurs régions géographiques indiquent que les récupérateurs ont souvent du mal à gagner leur vie, situation qui peut être aggravée par les variations de revenus. L'application de cette méthodologie peut fournir une base solide et factuelle pour développer des recommandations politiques et pratiques spécifiques visant à améliorer les revenus des récupérateurs. Le renforcement des programmes de REP, la fourniture d'équipements de protection individuelle, l'octroi de crédits à faible taux d'intérêt et l'amélioration des connaissances financières sont autant de politiques et de stratégies à envisager.

Par ailleurs, le rapport souligne que la réalisation d'une transition juste dépend de la clarté des dispositions du Traité, de la reconnaissance de la profession de récupérateur de déchets par la législation gouvernementale et de l'engagement des entreprises de respecter les droits humains dans leurs chaînes de valeur. Ces efforts collectifs peuvent engendrer des villes plus propres, économiquement plus fortes et pourvoyeuses d'emplois dignes, ainsi que réduire les émissions de gaz à effet de serre. La recherche d'un revenu de subsistance pour les récupérateurs ne constitue pas qu'une simple mesure de succès ; c'est une étape fondamentale vers un avenir plus équitable et plus durable pour tous.

En conclusion, l'Initiative de circularité équitable invite les entreprises et les parties prenantes du monde entier à se joindre à cet effort capital. Ensemble, les parties prenantes peuvent réduire l'écart entre aspirations et actions, et assurer un meilleur avenir aux récupérateurs et à la planète.



Annexes

ANNEXE 1 **Extrait pertinent de l'avant-projet de texte du traité sur les plastiques**

Page 19: publié par l'UNEP le 4 Septembre 2023

12. Transition juste

1. Chaque Partie promeut et facilite une transition juste, équitable et inclusive pour les populations touchées, en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes vulnérables, y compris les enfants et les jeunes, dans le cadre de la mise en œuvre du présent instrument*. Il peut s'agir de :

- a. La désignation d'un organisme national de coordination pour la mobilisation avec les parties prenantes concernées, y compris les autorités publiques, les organisations non gouvernementales et les communautés locales ;
- b. La mise en place de politiques et de conditions permettant d'améliorer les revenus, les opportunités et les moyens de subsistance des communautés touchées, y compris la formation de la main-d'œuvre, le développement et les programmes sociaux, en fonction de leurs besoins et de leurs priorités ;
- c. La stimulation du développement des compétences et des possibilités d'emploi dans l'ensemble de la chaîne de valeur du plastique, y compris pour le développement de la réutilisation, de la réparation, de la collecte et du tri des déchets ;
- d. La promotion d'un environnement propre, sain et durable pour les communautés et les travailleurs de l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris les travailleurs du secteur de la gestion des déchets ;
- e. L'amélioration des conditions de travail des travailleurs du secteur de la gestion des déchets, notamment en accordant une reconnaissance et une protection juridiques aux travailleurs du secteur informel et des coopératives et en facilitant l'officialisation de leurs associations ou coopératives ;
- f. L'intégration des travailleurs du secteur informel et des coopératives dans une chaîne de valeur sûre pour les plastiques, notamment en demandant aux producteurs de produits en plastique et aux entreprises de recyclage et de gestion des déchets d'intégrer les plastiques qu'ils collectent et trient dans leurs systèmes d'exploitation ; et
- g. L'obligation d'utiliser une partie des redevances perçues dans le cadre de mécanismes de Responsabilité élargie du producteur pour améliorer les infrastructures, les moyens de subsistance et les possibilités des travailleurs du secteur des déchets, y compris les travailleurs du secteur informel et des coopératives, ainsi que pour développer leurs compétences.

2. Les mesures prises pour mettre en œuvre cette disposition sont reflétées dans le plan national communiqué conformément à la [partie IV.1 relative aux plans nationaux].

Aperçu des différentes méthodologies d'évaluation du revenu de subsistance

	Méthodologie Anker	Méthodologie Anker de la valeur de référence	Méthodologie WageIndicator pour une famille type	Méthodologie Fair Wage Network pour une famille type	Méthodologie NewForesight de comparaison des salaires minimum
Organisation					
Approche générale de collecte de données	Approche principale (Recherche détaillée sur le terrain)	Approche secondaire (principalement données intuitionnelles internationales)	Approche hybride (données régionales/locales, étude du marché et des travailleurs)	Approche principale (Entretiens en face à face et en ligne par pays/région)	Approche hybride (principalement études sur place, données secondaires pour vérification)
Méthodes de collecte de données	Les chercheurs locaux collectent sur place des données détaillées sur le terrain concernant le coût de l'alimentation, du logement, des soins de santé et de l'éducation	-	Collecte de données en face à face , y compris par des entretiens et des visites dans les magasins et les marchés ; étude du coût de la vie sur plus de 200 articles.	Enquêtes de terrain sur les prix du marché et le coût de la vie ; études au niveau local, régional et municipal	Entretiens téléphoniques et en face à face, y compris visites des ménages, magasins et marchés ; enquêtes auprès des ménages et études de marché sur le coût du logement, des services publics, des soins de santé, de l'éducation, des transports et des denrées alimentaires
Basé sur un modèle	Non basé sur un modèle. Basé sur des données primaires et secondaires	Basé sur l'analyse statistique des études comparatives de la méthodologie Anker et des données secondaires internationales disponibles	Pour les régions où les données ne sont pas encore disponibles, la modélisation est basée sur des régions similaires	-	Non basé sur un modèle. Basé sur des données primaires et secondaires
Spécificité régionale	Niveau rural + urbain	Niveau rural + urbain	Niveau rural + urbain	Niveau rural + urbain	Urbain + semi urbain + rural
Estimation de la taille de la famille	Taille moyenne des ménages Taux de fécondité Taux de mortalité infantile	Taille moyenne des ménages Taux de fécondité Taux de mortalité infantile	Taille des ménages locaux Taux de natalité national	Taux de natalité national	Taille moyenne des ménages Taux de fécondité Mortalité infantile Seulement 2 adultes par famille
Estimation de la taille de la famille	Alimentation (norme UN) Logement (norme UN) Soins de santé Éducation des enfants Imprévus	Alimentation (norme UN) Logement (norme UN) Soins de santé Éducation des enfants Imprévus	Alimentation (norme locale) Logement (norme UN) Soins de santé Éducation des enfants Épargne et loisirs	Alimentation (norme locale) Logement (norme locale) Soins de santé Éducation des enfants Transports et vêtements Services publics et téléphone	Alimentation (norme locale) Logement (norme locale) Soins de santé Transports et vêtements Imprévus
Estimation du nombre d'adultes actifs	Participation à la population active Taux d'emploi et de chômage Âge d'entrée dans la vie active	Participation à la population active Taux d'emploi et de chômage Âge d'entrée dans la vie active	Enquête locale Données sur l'emploi	Données nationales sur l'emploi	Participation à la population active Taux d'emploi et de chômage
Définition du salaire brut	Comprend les charges obligatoires, les cotisations syndicales et l'impôt sur le revenu	Comprend les charges obligatoires, les cotisations syndicales et l'impôt sur le revenu	Comprend l'impôt sur le revenu et d'autres contributions	Comprend toutes les taxes obligatoires	Comprend les charges obligatoires, les cotisations syndicales et l'impôt sur le revenu


Questionnaire des récupérateurs

Via une enquête (**Entretiens avec des récupérateurs locaux – échantillon d'au moins 40 personnes**)

L'échantillon doit être représentatif des récupérateurs locaux : (i) représentation des sexes, (ii) équilibre des âges, (iii) ethnies (si pertinent), (iv) représentation des divers types d'organisations et statuts des travailleurs.

Les entretiens doivent être individuels mais peuvent être menés en groupe si cela n'est pas possible.

Les entretiens et les questions doivent rester respectueux et constructifs. Reformulez les questions si besoin. L'ordre des questions peut être modifié pour donner l'impression d'une discussion informelle.

1 Sur la personne interrogée

- 1 Genre
- 2 Tranche d'âge
- 3 Taille du ménage
- 4 Depuis quand ramassez-vous des déchets ? (question facultative)
- 5 Pourquoi ramassez-vous des déchets ? (question facultative)

2 Conditions de travail et organisation de la gestion des déchets

- 6 D'où proviennent les déchets que vous récupérez ?
(rues, ménages (gratuitement), ménages (achat), décharges, entreprises, marchés, autres)
- 7 Êtes-vous un travailleur indépendant ou organisé avec d'autres récupérateurs ?
(travailleur indépendant, indépendant mais attaché à une coopérative, embauché par un ferrailleur/agrégateur local, embauché au sein d'un système formel de gestion des déchets, autre)
- 8 Le ramassage de déchets est-il votre seule activité génératrice de revenus ?
- 9 Quelles sont vos autres activités génératrices de revenus ?
- 10 Combien d'heures travaillez-vous par mois (pour le ramassage/la gestion des déchets) ?
- 11 Combien de jours par semaine travaillez-vous au ramassage des déchets ?

3 Gains liés aux activités de gestion des déchets

- 12 À quelle fréquence vendez-vous vos matériaux ?
- 13 À qui vendez-vous ?
(coopérative, ferrailleur, banque de déchets, etc.)
- 14 Comment choisissez-vous votre acheteur ? (question facultative)
- 15 Avez-vous accès à un véhicule ? Si oui, lequel ?
(aucun, charrette, bicyclette, vélo à moteur, autre)
- 16 Qui est propriétaire du véhicule ?
(Je suis propriétaire / copropriétaire du véhicule, je le loue)
- 17 Quelle distance parcourez-vous pour vous rendre chez l'acheteur ? (question facultative)
- 18 Combien vous rapporte la vente de vos matériaux ?
(par vente, par mois ou par semaine)
- 19 Combien vous rapporte la vente des matières plastiques uniquement ?
(par vente, par mois ou par semaine)
- 20 Quels sont vos volumes de vente de matériaux ?
(kg par vente, par mois ou par semaine)
- 21 Quels sont vos volumes de vente de matières plastiques ?
(kg par vente, par mois ou par semaine)
- 22 Quels prix de vente obtenez-vous pour chaque catégorie de déchets que vous vendez ?
(autant de réponses que nécessaire)
- 23 Le prix du plastique a-t-il changé au cours de l'année écoulée ? Si oui, de combien ?
- 24 Connaissez-vous le prix avant la vente ? (question facultative)
- 25 Avez-vous des dettes ou des obligations envers vos acheteurs ? (question facultative)
- 26 Quel est le principal obstacle qui vous empêche d'augmenter vos revenus des activités liées aux déchets ?
(temps disponible, qualité des matériaux disponibles, volume des matériaux disponibles, concurrence avec d'autres)

4 Dépenses liées aux activités de gestion des déchets

- 27 Quels sont les coûts de fonctionnement de votre activité ?
(essence/carburant, coût d'achat auprès des ménages ou des entreprises, coût d'accès à certains endroits, coût d'entretien du véhicule, gants, bottes, etc.)
- 28 Si vous possédez un véhicule, combien vous a-t-il coûté ?

5 Conditions de vie et frais de subsistance

- 29 Combien dépensez-vous chaque mois pour votre alimentation ou celle de votre ménage ?
(précisez l'un ou l'autre)
- 30 Échelle de l'insécurité alimentaire. Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu un moment où, par manque d'argent ou d'autres ressources (Oui/Non) :
1. Vous avez craint de ne pas avoir assez à manger ?
 2. Vous n'avez pas pu manger des aliments sains et nutritifs ?
 3. Vous mangiez presque toujours la même chose ?
 4. Vous avez dû sauter un repas ?
 5. Vous n'avez pas mangé autant qu'il aurait fallu ?
 6. Vous n'aviez plus rien à manger à la maison ?
 7. Vous aviez faim mais n'avez pas mangé ?
 8. Vous n'avez rien mangé de toute la journée ?
- 31 Possédez-vous/avez-vous accès à l'un des éléments suivants :
1. une maison construite avec des matériaux acceptables,
 2. l'électricité,
 3. un éclairage adéquat,
 4. une ventilation adéquate,
 5. des installations sanitaires sûres,
 6. un espace de vie suffisant,
 7. une chambre à coucher suffisamment grande,
 8. des conditions d'habitation correctes,
 9. un environnement extérieur sûr,
 10. aucune production dans la maison ?
- 32 Votre travail vous amène-t-il à séjourner hors de chez vous ? Si oui, où et comment décririez-vous votre hébergement ?

6 Questions diverses

- 33 Quelle autre possibilité d'emploi avez-vous ?
- 34 Pourquoi préférez-vous ramasser des déchets plutôt que d'avoir un autre emploi ? (question facultative)
- 35 Combien de mois pourriez-vous tenir sans revenus ? (question facultative)
- 36 Pouvez-vous économiser de l'argent pour faire face à un imprévu ? (question facultative)
- 37 Qu'aimez-vous le moins dans votre travail ? (question facultative)
- 38 Qu'aimez-vous le plus dans votre travail ? (question facultative)

Les questions facultatives signifient que les réponses n'ont aucune influence directe sur les résultats de l'étude. Elles peuvent être utiles pour :

- **Créer un climat de confiance** au cours de l'entretien (plus personnel).
- Obtenir des données sur **le contexte social** pour des études sociales qualitatives en dehors de la présente étude.
- Obtenir des **données plus granulaires** pour mieux comprendre certains autres points de données.

Références

1. **WIEGO**, "Waste Pickers: The Right to be Recognised as Workers," 2013.
2. **ILO**. 2013. "Sustainable development, decent work and green jobs." International Labour Conference, 102nd Session, 2013, Report V.
3. **ILO** infographic, 2017:
https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/events-training/WCMS_538802/lang--en/index.htm (dernière consultation le 11 septembre 2023).
4. **Vital Ocean**, "Leave no trace: Vital lessons from pioneering organisations on the frontline of waste and ocean plastic," 2020.
5. **The Pew Charitable Trusts, Systemiq**, "Breaking the Plastic Wave," 2020.
6. **GPAP**, Radically Reducing Plastic Pollution in Indonesia: A Multistakeholder Action Plan National Plastic Action Partnership, 2020.
7. **UNEP** EA.5/Res.14 "End plastic pollution: Towards an international legally binding instrument," 2022.
8. **UNEP** PP/INC.3 "Zero draft text of the international legally binding instrument on plastic pollution, including in the marine environment," 2023.
9. **Vital Ocean**, "Leave no trace: Vital lessons from pioneering organisations on the frontline of waste and ocean plastic," 2020.
10. **Anker, R., & Anker, M.** Living wages around the world: Manual for measurement, Edward Elgar Publishing, 2017.
11. **Anker, R., & Anker, M.** Living wages around the world: Manual for measurement, Edward Elgar Publishing, 2017.
12. Site web de **Fair Wage Network**:
<https://fair-wage.com/wp-content/uploads/2023/04/FWN-LW-methodological-note-2023.pdf> (dernière consultation le 11 septembre 2023).
13. Site web de **WageIndicator Foundation**:
https://www.idhsustainabletrade.com/uploaded/2021/07/Methodology-benchmark_WageIndicator-Typical-Family-Methodology_20210328.pdf (dernière consultation le 11 septembre 2023).
14. Site web de **NewForesight**:
<https://www.newforesight.com/wp-content/uploads/2022/10/livingwagebenchmark.pdf> (dernière consultation le 11 septembre 2023).
15. **Anker, R., & Anker, M.** Living wages around the world: Manual for measurement, Edward Elgar Publishing, 2017.
16. **Vital Ocean**, "Leave no trace: Vital lessons from pioneering organisations on the frontline of waste and ocean plastic," 2020.
17. Les seuils de pauvreté internationaux sont calculés par la **Banque mondiale** comme suit : seuil de pauvreté international (ou seuil d'extrême pauvreté) : 2,15 (PPP 2017) \$/cap/jour, 3,65 et 6,85 (PPP 2017) \$/cap/jour respectivement seuil de pauvreté pour les pays à revenu intermédiaire inférieur et revenu intermédiaire supérieur.
<https://www.worldbank.org/en/news/factsheet/2022/05/02/fact-sheet-an-adjustment-to-global-poverty-lines#1>
18. Selon la méthodologie **Anker**, la formule suivante est utilisée pour calculer le nombre d'équivalents temps plein (ETP) : $ETP = 1 + [LFPR \times (1 - UR) \times (1 - PT / 2)]$; LFPR étant le taux d'activité (% d'hommes et de femmes actifs), UR étant le taux de chômage (pourcentage d'hommes et de femmes actifs au chômage), et PT étant le taux de temps partiel (pourcentage d'hommes et de femmes actifs à temps partiel).
19. Site web de **Fair Wage Network**:
<https://fair-wage.com/wp-content/uploads/2023/04/FWN-LW-methodological-note-2023.pdf> (dernière consultation le 11 septembre 2023).
20. Site web de **l'Initiative de Circularité Équitable** :
<https://faircircularity.org/fair-circularity-principles/> (dernière consultation le 22 janvier 2024)



Fair Circularity
Initiative

Un revenu de subsistance pour le secteur informel des déchets

Méthodologie d'évaluation du revenu de subsistance
des travailleurs des déchets dans le cadre du Traité
mondial contre la pollution plastique

La nécessité d'un revenu de subsistance pour le secteur informel des déchets met en évidence la contribution souvent oubliée des récupérateurs informels et appelle à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Le présent rapport plaide pour la mise en place d'un « revenu de subsistance » et présente une méthodologie pour évaluer les revenus des ramasseurs de déchets. Le rapport montre l'écart entre les revenus actuels des récupérateurs et ce qui constitue un niveau de vie décent au Brésil, au Ghana et en Inde, attirant ainsi l'attention sur la nécessité d'un changement politique pour y remédier.

Le rapport recommande l'inclusion, dans le Traité mondial sur les plastiques, de dispositions claires sur les politiques de gestion des déchets et la responsabilité élargie des producteurs pour soutenir les droits et moyens de subsistance des travailleurs informels des déchets. Il invite également les gouvernements, dans l'élaboration de leurs politiques, à reconnaître légalement le ramassage informel des déchets et la contribution des récupérateurs, ainsi qu'à leur garantir un accès aux services publics.

Enfin, le rapport présente l'Initiative de circularité équitable et ses principes de protection des droits humains des travailleurs du secteur informel des déchets, appelant les entreprises et les parties prenantes à unir leurs forces pour soutenir les récupérateurs en vue d'une transition juste.

Pour en savoir plus sur cette étude, veuillez contacter

Systemiq: plastic@systemiq.earth

l'Initiative de Circularité Équitable: www.faircircularity.org/register-interest

Analyse et rapport réalisés par

S Y S T E M I Q